

RAPPORT ANNUEL ENVIRONNEMENT DÉCHETS 2021



SOMMAIRE

1. LA PREVENTION REDUCTION DES DECHETS	2
2. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	23
3. LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	47
4. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	65
5. CONCLUSION	70

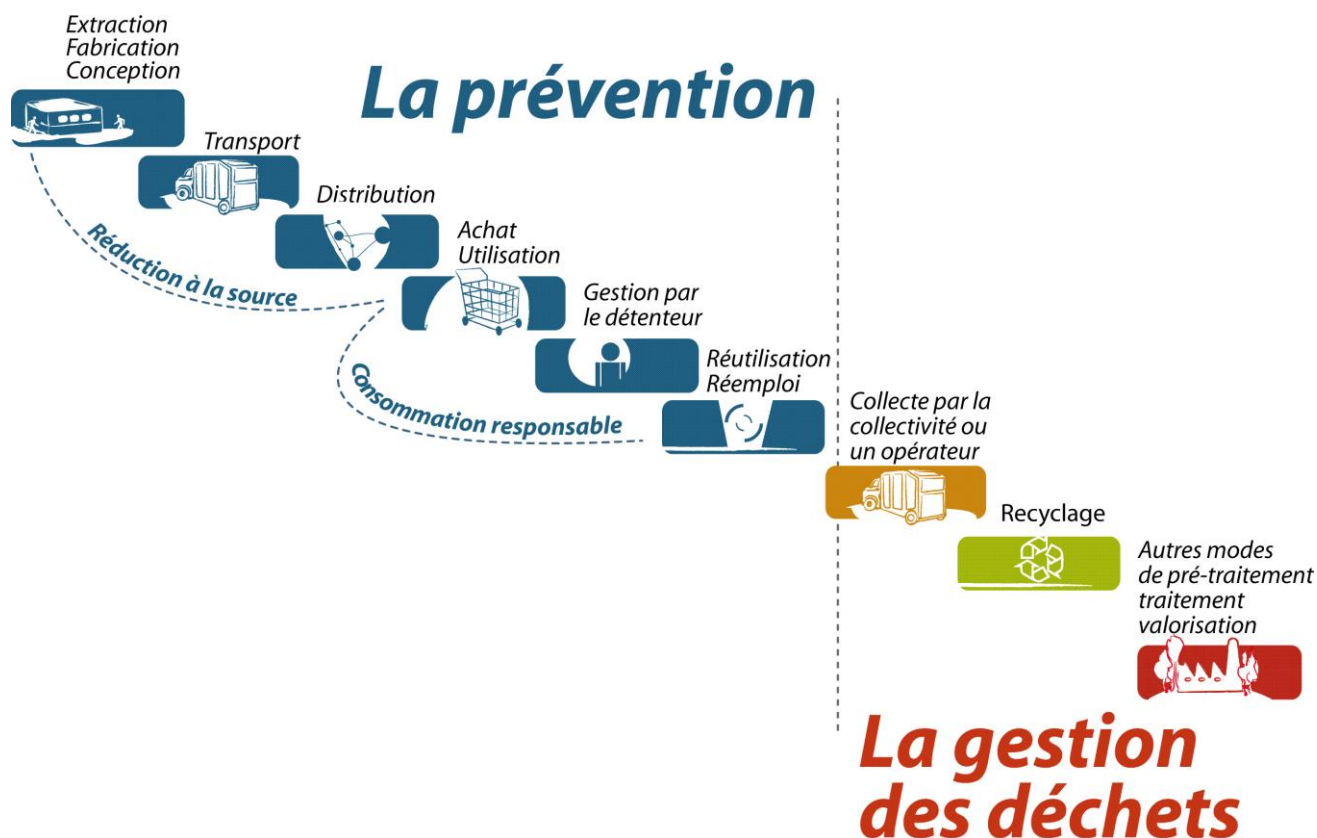
1 LA PREVENTION REDUCTION DES DECHETS

1.1 Définitions

Selon le Code de l'Environnement (art. L541-1), « **tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon** », est considéré comme un déchet.

La gestion des déchets comprend, les activités de collecte, de transport, de traitement, de valorisation ou d'élimination des déchets.

La prévention des déchets vient en amont de la gestion des déchets. Par conséquent avant toute prise en charge d'un déchet, il est important de savoir qui en est le détenteur et le caractériser afin de mettre en place les actions de réduction, du réemploi ou de réparation.



L'article L. 541-1 du code de l'environnement inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Dans le cas où il n'est pas possible d'éviter un déchet, le détenteur du déchet doit privilégier, dans l'ordre :

- ✓ La préparation en vue de **la réutilisation** : il s'agit souvent de remettre en état des objets d'occasion ; le traitement du déchet nécessite généralement des opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation.
- ✓ Le recyclage, qui concerne toutes les opérations de valorisation par lesquelles les déchets sont retraités, soit pour remplir à nouveau leur fonction initiale, soit pour d'autres fonctions.
- ✓ Toute autre valorisation, c'est-à-dire toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances ou objets qui auraient été utilisés à la place.
- ✓ L'élimination, **est la solution à éviter dans la mesure du possible**. Elle peut consister à incinérer des déchets sans valorisation énergétique, ou à enfouir des déchets. Elle ne peut concerner que les « déchets ultimes », c'est-à-dire des déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment.

La prévention des déchets consiste à **réduire la quantité** de déchets produits et/ou leur **dangerosité** en intervenant à la fois sur les **modes de production et de consommation** des produits. Il s'agit d'une démarche fondamentale permettant de :

- ✓ **Économiser** les matières premières épuisables ;
- ✓ **Limiter** les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ;
- ✓ **Diminuer** le coût de la gestion des déchets pour les collectivités.

4.2. Historique des programmes de prévention des déchets de la CACL

De 2008 à 2011, un premier programme de prévention a permis à la CACL de réaliser le diagnostic de son territoire et de lancer les bases des premières actions de prévention des déchets sur le territoire.

De 2011 à 2016, un deuxième programme de Prévention a permis à la CACL de mettre en œuvre les actions prioritaires du programme.

Puis la CACL a répondu en 2015 à un appel à projets « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) » du ministère de l'environnement et de la transition écologique. Elle a pu ainsi

s'engager en 2017 dans un Contrat d'Objectif Déchets labellisé TZDZG avec l'ADEME sur une période de 3 ans.

En 2021, la CACL n'a pas renouvelé de programme de prévention mais a orienté ses actions en se conformant au Plan National de Prévention des Déchets (PNPD). La 3e édition du PNPD pour la période 2021-2027 prévoit des mesures de planification de la prévention des déchets, conformément à la **feuille de route économie circulaire d'avril 2018, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020**.

Toutefois l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement. Le conseil communautaire a approuvé par délibération n°73/2020/CACL du 1^{er} octobre 2020, l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage afin de rédiger ce plan, a été initiée en 2021.

4.3. Bilan quantitatif et qualitatif des résultats

Les actions prioritaires de prévention contribuant à atteindre l'objectif national de réduction des déchets de -7%, ont été portées en 2021 sur les axes et actions ci-dessous :

Axe 1 : Réduire les bio-déchets :

- Compostage individuel ou domestique
- Compostage collectif
- Prestation de broyage à domicile

Promotion du compostage individuel	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nombre de composteurs aidés	1 311	225	94	530	174	170	2 504
Quantité évitée (tonnes) base de calcul : 59 kg/hab.	307	53	22	124	41	40	587
Coût moyen de l'opération (€)	65 550	11 250	4 700	26 500	8 700	8 500	125 200



Après deux phases expérimentales de 2008 à 2010 puis de 2011 à 2014 où plusieurs modèles de composteur ont été testés, la CACL a depuis 2014 mis en place une aide à l'achat de composteurs sur son territoire passant de 50% en 2014 à 70% en 2016.

Les bénéficiaires de l'aide à l'achat sont accompagnés par la CACL.

Une adresse E-mail et un numéro de téléphone est à disposition des bénéficiaires pour contacter la CACL en

cas de difficulté dans la pratique.

Un suivi des composteurs est organisé, un technicien, agent de la CACL, contacte les bénéficiaires afin de savoir si tout se déroule correctement.

Une formation est proposée à tous les bénéficiaires, la version dématérialisée du petit guide « je fabrique du compost dans mon jardin » est envoyée à tous ceux qui ont communiqué une adresse E-mail.

En 2016, le territoire comptait 1 311 composteurs. L'accent a été mis sur la communication dans les points de vente et la fidélisation des partenaires. La promotion a été faite également à la radio, lors des formations et événements du territoire.

Avec 174 composteurs subventionnés par la CACL en 2021, le nombre de foyers disposant d'un composteur s'élève à 2 504 unités depuis 2016.

Pour bénéficier de l'aide à l'achat, un formulaire est à télécharger sur le site internet de la CACL et à transmettre à la CACL pour validation (Rubrique « Je souhaite ou dans l'onglet L'agglo au Quotidien-Gérer les déchets).

Condition : résider sur le territoire de la CACL. Les intéressés peuvent s'adresser directement au service environnement de la CACL soit par mail ou par téléphone. Les points de vente conventionnés orientent également les habitants vers la CACL pour en faire la demande. Ils fixent librement le prix de leurs composteurs et la CACL participe à hauteur de 70% dans la limite de 90 euros/composteur.

Promotion du compostage collectif	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nombre de composteurs collectifs	27	23	19	16	14	99
Quantité évitée (tonnes) 78.9kg/h	8	7	6	5	4	30
Coût de l'opération (€) 90€/comp	2 430	2 070	1 710	1440	1260	8910

Le composteur collectif est un composteur de proximité à destination des habitants de quartiers résidentiels ou d'immeubles, des établissements scolaires ou encore des administrations, entreprises ou associations. En 2021, 14 composteurs ont été subventionnés par la CACL.

Une étude est en cours pour évaluer la faisabilité de la mise en place du compostage collectif dans les quartiers ou immeubles du territoire de la CACL. Une enquête a été lancée en 2012 auprès des habitants dans ce cadre afin d'évaluer leurs connaissances et leurs pratiques.

D'après infodurable.fr : « *Le compostage collectif est vu comme un moyen à la fois simple et responsable par les collectivités pour aider leurs habitants à valoriser leurs déchets organiques, notamment pour ceux qui habitent en zones urbaines où l'accès à un jardin est limité* ».

Le territoire compte à ce jour une expérimentation à la résidence « Jardin de la Madeleine » à Cayenne, les habitants de cette résidence confirment contrairement aux idées reçues, le composteur ne génère pas d'odeurs. Pour rassurer les habitants, la CACL forme ceux et celles qui souhaitent en savoir plus sur la pratique du compostage.

Prestation de broyage à domicile	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nombre de demandes	0	5	13	0	0	18
Quantité évitée (tonnes) base de calcul :(59kg/hab.)	0	0,295	0,767	0	0	1
Coût de l'opération (€)		300	780	0	0	1 080



Le broyage des végétaux consiste à réduire la masse des déchets verts et les valoriser. Branches, brindilles et feuilles sont des ressources pour les jardins. Le broyat peut être utilisé en paillage sur les plantations ou ajouté en matière sèche dans un composteur.

La CACL dispose d'un broyeur à végétaux depuis 2013,

Les objectifs de cette opération sont :

- ✓ La réduction des apports en déchèterie de déchets végétaux (moins de gaz à effet de serre, moins de risque, économie de carburant)
- ✓ La sensibilisation sur les techniques de réutilisation des déchets végétaux à domicile et le jardinage au naturel : paillage, compostage, tonte mulching...
- ✓ Le développement de partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire capable d'accompagner les habitants.

Cette prestation a été suspendue depuis 2020.

Perspectives pour 2022

Les établissements compétents en matière de prévention, collecte et traitement des déchets sont dans l'obligation dès le 1^{er} janvier 2024 de proposer des solutions aux citoyens afin de trier à la source et "**ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles**" (conformément à la loi du 10 février 2020 dit « AGECE »).

– Compostage domestique

- ✓ Poursuivre l'accompagnement des habitants à mieux composter.
- ✓ Maintenir l'aide à l'achat fixée à hauteur de 70% du prix d'un composteur dans la limite de 90€.
- ✓ Renforcer les moyens de communication pour la promotion du compostage domestique pour permettre à ceux qui pratiquent le compostage de témoigner des avantages d'avoir un composteur à la maison.
- ✓ En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les formations compostage et les visites de composteurs chez les détenteurs volontaire vont reprendre.

- Compostage collectif

- ✓ Poursuivre l'étude de faisabilité pour le déploiement de composteurs collectifs sur le territoire
- ✓ Mobiliser tous les acteurs (communes, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier et associations), identifier les besoins et proposer des ateliers dans chaque commune du territoire

La CACL prévoit de constituer en 2022, un comité de pilotage sur la thématique du compostage collectif, ainsi que des groupes de travail en collaboration avec les élus. Les réunions seront menées par le bureau d'étude EISENIA/GECE titulaire du marché.

Les objectifs de ce projet sont :

- ✓ La préparation d'une opération test par la mise en place de 2 sites par communes
- ✓ La Formation des référents dans les quartiers – guide composteur
- ✓ Le développement d'un partenariat avec les structures de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) du territoire

- Prestation de broyage à domicile

A ce jour, seule la commune de Macouria dispose d'agents formés à intervenir avec le broyeur. Ainsi :

- ✓ Une réflexion est donc menée cette année sur le développement de cette action sur l'ensemble du territoire de la CACL ;
- ✓ Une nouvelle formation sera proposée aux agents des services techniques des communes de la CACL.
- ✓ Une campagne de communication devra être lancée à la suite de la formation des intervenants.

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

La loi AGECE de 2020 place la lutte contre le gaspillage alimentaire parmi ses priorités. En effet, le gaspillage alimentaire fait partie de la gestion des biodéchets, son évitement est une action préventive. La frontière entre le gaspillage et ce qui ne l'est pas est mince, il faut pour cela différencier les déchets évitables et les déchets inévitables.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire, l'objectif de la mission qui a été confiée à la SCOP EISENIA est de :

- ✓ Mobiliser toutes les données disponibles sur le fonctionnement des établissements types restaurations collectives.



- ✓ Associer tous les acteurs du secteur à la lutte contre le gaspillage alimentaire

A cet effet, des cibles ont été identifiées, il s'agit de :

- ✓ La restauration scolaire : maternelle, primaire, collège, lycée, université ;
- ✓ La restauration médico-sociale : hôpitaux, maisons de retraite ;
- ✓ La restauration d'entreprise : restaurants administratifs, crèche, et d'entreprise ;
- ✓ Autres : centre de vacance, armée, prison etc.

Cette étude a la volonté d'aider la CACL à identifier les causes et les origines du gaspillage alimentaire dans les différentes structures du territoire.

Une évaluation de la quantité de biodéchets dans les différentes structures permettrait de caractériser les déchets en part évitable et part inévitable.

Pour accompagner efficacement les structures du territoire à une meilleure gestion de leurs biodéchets, il faut comprendre leur fonctionnement.

L'étude en question vise à proposer à termes un plan d'intervention et des outils d'amélioration afin de lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire. Un diagnostic a été initié en 2021.

Perspectives pour 2022

La CACL cherche à mobiliser les moyens pour renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire sur le territoire. A savoir :

- ✓ Le retour des ateliers
- ✓ Des projets pédagogiques de sensibilisation (PPSE)
- ✓ Une réflexion est en cours afin de créer un REGAL (Réseau pour Éviter le Gaspillage Alimentaire) sur le territoire. Ce réseau demande de moyens et la définition d'une stratégie pour mobiliser tous les acteurs concernés

- ✓ La CACL prévoit d'organiser un Comité technique sur la thématique Gaspillage alimentaire et souhaite mobiliser les caisses des écoles et cantines scolaires, les élus de la restauration ainsi que les producteurs et autres acteurs du territoire.

Axe 3 La promotion de l'économie circulaire : soutenir le réemploi et le commerce engagé

D'après une définition globale du ministère de la transition écologique, l'économie circulaire est : « une économie qui consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique circulaire ».



Le principe de concept est tiré des activités de l'économie sociale et solidaire. Sur les territoires n'ayant un grand pouvoir économique, les habitants tentent par tous les moyens d'allonger la durée de vie de leurs produits.

La réparation, la réutilisation et le réemploi sont des actions qui sont au cœur des activités de l'économie sociale et solidaire. Sur le territoire de la CACL, de nombreuses associations

proposent des solutions pour réparer, réutiliser et réemployer les biens des citoyens. Cependant, ces structures sont souvent fragiles financièrement et connaissent des difficultés administratives.

Dans le cadre de son dispositif commerce engagé, la CACL propose :

- ✓ Un accompagnement aux acteurs économiques du territoire.
- ✓ Un label a été créé pour mettre en valeur l'engagement de ces acteurs, de créer un réseau et les inciter à continuer à œuvrer pour la protection de l'environnement.

Ce dispositif s'assure que le consommateur soit conscient et informé sur la provenance de ces produits de consommation. C'est également un dispositif qui vise la promotion des circuits courts, (fruits et légumes), l'artisanat local, ... Une consultation a été lancée en 2021 afin de relancer ce marché.

<i>Evitement par acteur du réemploi</i>	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Guyacli'c</i>	15	15	15 tonnes	20 T	8,4 T



GuyaClic' créée en 2015 a pour vocation d'œuvrer pour la réduction de la fracture numérique en favorisant le développement de la filière des usages et des contenus numériques en Guyane. La CACL a renouvelé en 2021 l'accompagnement de cette association.

L'atelier Recycl'ordi est un service de collecte, de reconditionnement et de redistribution d'ordinateurs usagés.

Ce projet présente une triple vocation :

1 -Une vocation environnementale, par la réduction du flux des déchets à la source, le réemploi de matériel et la sensibilisation au respect de l'environnement.

2- Une vocation sociale et d'insertion professionnelle en contribuant aux problématiques de chômage, d'échec scolaire et de formation chez les jeunes.

3- Une vocation économique et technique, dans le cadre de la création d'un écosystème innovant et éco-responsable en Guyane.

Pour mettre en œuvre ses action, l'association organise une collecte de matériel informatique. Les techniciens font l'inventaire et le diagnostic des appareils et les séparent en fonction de leur état.

Des conventions de partenariats sont établies entre certaines administrations et l'association pour la collecte des matériels informatiques. Ainsi, l'association est garant de la gestion des données, elle participe à la réduction des déchets en donnant une seconde vie à certains appareils et facilite d'accès aux outils informatique à certains publics à moindre coût.

L'association reconditionne, répare et entretient également certains appareils. Le recyclage permet de récupérer des pièces sur des anciens appareils pour prolonger la durée de vie de certains.

Le réemploi des appareils sert à :

- ✓ Equiper les parcs informatiques des Cyber Carbet
- ✓ Faire don à des porteurs de projets mal équipés
- ✓ Mettre à disposition des matériels informatique dans le cadre de projets pédagogiques

L'année 2021 a été comme pour 2020, une année d'incertitude, l'association grâce à ses nombreux partenaires a collecté environ 8,4 tonnes de matériels informatiques. Ces matériels sont destinés à être valorisés, 5,6 tonnes ont été valorisés pour être vendus ou donnés.

Ranjé to bisiklet (7kg)	1,2 tonne	1 tonne	1 tonne	1 tonne	1 tonne
-------------------------	--------------	---------	----------------	----------------	----------------



Créée en 2016, les activités de l'association ont démarré en 2018, l'objet de l'association est simplement de promouvoir l'image et l'usage du vélo en ville. Elle a proposé dès son ouverture un atelier d'autoréparation « Kaz à vélo » pour faciliter la pratique du vélo et surtout ceux qui sont en panne et qui pourrait être à la longue abandonné faute de réparation.

Le projet de l'association partage le même objectif que les actions de prévention des déchets et la promotion de l'économie circulaire à savoir :

- ✓ Prolonger la durée d'utilisation des produits
- ✓ Eviter le gaspillage et la production de déchets
- ✓ Être utile socialement, écologiquement et économiquement.

Ainsi la CACL facilite l'accès aux déchetteries aux structures de réparation/réemploi de son territoire et pratique une collecte préservante au sein de ses équipements.

L'activité des ateliers vélo de l'association valorise les vélos abandonnés, des pièces sont à dispositions des membres de l'association. A l'heure où la mobilité et la démocratisation des moyens de transport rime avec la crise du changement climatique, cette initiative est doublement intéressant pour l'environnement.

Ce projet porte également un volet social très important car de nombreuses personnes n'ont que ce moyen pour se déplacer. Elle propose à ses adhérents l'achat de vélo réparé à moindre coût et un accès à tous les outils de l'atelier en fonction des besoins.

En facilitant la réparation de ce moyen en cas de panne protège la santé des utilisateurs, protège leur porte-monnaie et assure leur déplacement.

Comme tous les secteurs d'activité, l'association a connu quelques difficultés pendant la période de la crise sanitaire, elle reprend petit à petit les activités et compte développer de nouveaux produits.

D'année en année, l'association fidélise ses adhérents et fait des adeptes. Souvent mobilisée lors des grandes manifestations sur le territoire, l'association est une référence sur le territoire tant pour la mobilité que pour la réduction des déchets en évitant l'abandon des vélos.

Perspectives pour 2022

- ✓ Offrir un espace aux acteurs du réemploi et de la réparation lors des évènements sur le territoire pour qu'ils puissent faire la promotion de leur travail.
- ✓ Dans la mesure du possible, créer des évènements type repair'café avec les acteurs du réemploi.
- ✓ Développer un partenariat avec l'association sur l'organisation des ateliers sur le territoire
- ✓ Continuer à accompagner et soutenir les acteurs associatifs
- ✓ Suivre l'évolution des actions proposées par l'association pour pouvoir les relayer au grand public

Marché aux jouets et jeux d'occasion	2017	2018	2019	2020	2021
Quantité de déchets évités	1 tonne	0,80	1 Tonne	1 tonne	1 tonne



À l'approche de Noël, de plus en plus de Français sont tentés par le marché du reconditionné et de l'occasion. Sur le territoire de la CACL, le marché aux jouets et jeux d'occasion est un événement incontournable qui allie la protection de l'environnement en empêchant le gaspillage et en réduisant les déchets, il permet à certaines familles de vendre à moindre coût les jouets non utilisés à la maison et permettre également aux familles qui ont un pouvoir d'achat faible de trouver des jouets à des prix

abordables pour leurs enfants. Ce marché permet socialement de penser à ceux qui sont dans la précarité, un appel aux dons est lancé sur le territoire et les jeux et jouets collectés sont redistribués aux associations caritatives du territoire. Celles qui interviennent auprès des plus faibles.

Ce marché fait la promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation. Un stand est mis gratuitement à disposition des usagers du territoire qui souhaite vendre ses jeux et jouets. Les usagers doivent toutefois respecter les conditions de participation au marché.

Le MJJO de 2021, organisé au Family Piazza, sur la commune de Matoury compte en 2021 une quarantaine de participants. Plus de 1500 personnes sont passé sur les stands de la manifestation. Il a été précédé par un aggro tour de Noël, avec la mise en place de points de collecte sur les 5 autre communes du territoire de la CACL, les semaines précédentes.

En 2021, environ **une tonne** de déchet a été évitée.

Journée du réemploi (CMA)	2017	2018	2019	2020	2021
Quantité de déchets évités		0,8 tonne	1,5 tonne	0	2 T

La matérialisation de l'économie circulaire passe par des actions concrètes à mener sur les territoires afin d'inciter la population à réfléchir à comment gérer leurs déchets.

La réparation fait partie des actions phares du secteur de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, régulièrement, la chambre des métiers et de l'artisanat organise à l'occasion de la semaine de la réparation une manifestation autour du réemploi.

Dès la première édition en 2018, au Centre de Formation des Apprentis (CFA) la CACL s'était mobilisée et avait accompagné techniquement et financièrement la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. 0,8 tonne de déchets a été évitée.

Lors de la deuxième édition a eu lieu au centre commercial « Family Plaza », la CACL avait répondu présent dans l'accompagnement, ainsi, 1,5 tonnes de déchets ont été évitées.

A l'image des manifestations que la CACL souhaite pérenniser sur le territoire, la caravane de la réparation mobilise un large public autour des professionnels de l'ESS et du réseau des commerçants engagés du dispositif commerce engagé de la CACL.

La troisième édition a pris la forme d'une vraie caravane qui se déplace de commune en commune. La CACL poursuit en 2021 l'accompagnement de cette manifestation.

Pour rappel, les principaux objectifs de ces manifestations :

- ✓ De raviver le « réflexe réparation » chez les consommateurs et la visibilité des réparateurs, mais aussi valoriser le métier de réparateur et les activités de réparation.
- ✓ Contrer l'image prégnante des produits irréparables ou soumis à une obsolescence programmée.
- ✓ Inciter à la pratique de la réparation en levant les freins persistants :
 - Réduire le coût de la réparation et donner l'information sur les prix (le coût de la réparation est le 1er frein à la réparation),
 - Rendre l'accès et le parcours de réparation plus simple (crainte que le processus de réparation soit trop complexe ou trop lourd),
 - Rassurer sur la qualité de l'information, mais aussi des prestations, notamment sur les produits émergents ou spécifiques. La mise en place d'une garantie sur la réparation peut aussi avoir un effet bénéfique.

Perspectives pour 2022

- ✓ Renforcer le partenariat entre le CMA et la CACL
- ✓ Dans le même état d'esprit que la journée du réemploi de la CMA et pour diversifier les actions de sensibilisation, une remobilisation des acteurs du réemploi pour proposer des répar cafés sur le territoire est en projet.
- ✓ Faire le choix du lieu de la manifestation et du prestataire en fonction de l'enveloppe prédéfinie (MJJO, ...)
- ✓ Faire une plus grande place à la réparation de jouets au MJJO
- ✓ Améliorer notre communication en amont des manifestations (dans la presse, sur les réseaux sociaux, ...) et en aval par des bilans

Axe 4 la réduction des déchets sanitaires : action de promotion des couches lavables

Les déchets liés à l'utilisation des couches jetables représentent le deuxième gisement de déchets sur le territoire. Il est estimé à environ 12 000 tonnes an.

Promotion des couches lavables	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nombre de demandes validées	81	57	115	48	43	1 222
Nombre de réunions-ateliers	6	6	6	-	-	18
Nombre de points de vente	5	5	5		4	5
Tonnage évité (500kg/an)	41	29	57	24	22	173



Les couches jetables sont le deuxième gisement de déchets sur le territoire après les déchets organiques.

La production des déchets relative aux couches lavables est un problème de santé public. On estime qu'elles représentent 40 % des déchets ménagers d'un foyer ayant un enfant entre 0 et 2 ans. Les textiles sanitaires (lingettes, protections hygiéniques, couches) représentent 5 % des déchets ménagers totaux selon l'Ademe.

La promotion des couches lavables a commencé en 2011 sur le territoire de la CACL.

La CACL participe à hauteur de 50% à l'achat d'un kit de couches lavables pour les habitants de son territoire. La participation de la CACL est proportionnelle au montant de l'achat. Un quota est fixé à 300€/kit et par foyer.

Il faut justifier pour cela, son identité, être un habitant du territoire de la CACL, être parents d'un enfant ou en attente d'un enfant. Les adultes présentant un problème de santé (incontinence ...) peuvent également prétendre à la subvention

La demande peut se faire en ligne à l'adresse suivante : environnement@cacl-guyane.fr ou au 0594 28 91 07. Le formulaire de demande est disponible également sur le site internet de la CACL.

Quatre points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif. La liste des points de vente est communiquée lors de la validation du formulaire de demande.

La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion. Certains sont déjà très impliqués.

L'association l'Arbre Fromager bénéficie d'une subvention pour aider les familles en difficulté à utiliser les couches lavables.

Depuis le lancement de la promotion des couches lavables 1222 familles ont déjà bénéficié de l'aide de la CACL.

610 tonnes de déchets ont été évitées depuis le lancement du dispositif.

Perspectives pour 2022

- ✓ Achat d'une prestation pour la diffusion des outils de communication aux professionnels de santé.
- ✓ Inviter les nouveaux magasins du territoire à faire la promotion des couches lavables et à intégrer le dispositif.
- ✓ Faire la promotion des couches lavables en invitant les bénéficiaires à témoigner.
- ✓ Organiser des ateliers entretien et utilisation des couches lavables avec les points de vente conventionnés et inviter les bénéficiaires à prendre part.
- ✓ Adapter le dispositif aux personnes en difficultés en développant un partenariat avec les associations (Arbre Fromager, Médecins du monde, ...)

Axe 5 L'accompagnement des initiatives locales de sensibilisation

(Mayouri Propre) Quartier	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Nombre d'opérations de nettoyage	24	27	30	16	21	118
Nombre de personnes sensibilisées	240	270	300	250	420	1480
Coût moyen des actions (€)	6 000	6 760	7 500	4000	5250	29510



Face à l'incivilité, certains citoyens s'organisent en association ou à titre individuel en fédérant autour d'eux la famille, les amis et les voisins afin de montrer l'exemple et participer à améliorer leur cadre de vie.

Qu'il soit plage, crique ou autre sites touristiques, les citoyens semblent être de plus en plus conscient qu'il faut changer de comportement vis-à-vis de l'environnement. Les actions de ce type de multiplient de plus en plus

sur le territoire poussant les autorités à s'adapter.

La CACL est régulièrement sollicitée pour aider les organisateurs à réaliser ces actions. La CACL dispose de matériels nécessaires à la collecte (Sacs poubelles, Pincettes à déchets, pelles, râteaux, griffes, ...) et au stockage (benne) de ces déchets.

Elle pense également à la sécurité des personnes qui participent à ces actions en mettant à disposition de l'organisateur également des gants, du gel hydro-alcoolique, ...)

Dans certains cas et quand l'organisateur n'a pas la possibilité de venir récupérer les matériels à la CACL, un prestataire livre et récupère ces matériels à l'organisateur. En effet, une livraison-récupération coûte en moyenne 250 euros à la CACL sans compter le coût de la location de benne.

On compte en moyenne une vingtaine de personnes par opération de nettoyage. D'années en années le nombre de demandes d'accompagnement pour ce type d'opération augmente.

21 mayouris ont été organisés en 2021. Ce qui porte le nombre d'opérations à 118.

Perspectives pour 2022

- ✓ Faire l'inventaire de tous les outils de Mayouris
- ✓ Demander aux services moyens généraux un nettoyage du local de stockage des t-shirts
- ✓ Mettre en œuvre une procédure pour la récupération et la restitution du matériel
- ✓ Assurer le suivi régulier des outils restant, les pertes et le renouvellement à prévoir.
- ✓ Faciliter la demande de prêt et le remplissage de la plateforme dédiée via l'application CACL

Axe 6 : La mise à disposition des autocollants Stop Pub

<i>Autocollant Stop Pub</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>Total</i>
<i>Nombre d'autocollants distribués</i>	<i>5000</i>	<i>5 000</i>	<i>5 000</i>	<i>5000</i>	<i>5000</i>	<i>25 000</i>
<i>Potentiel d'évitement (40kg/hab./an)</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	<i>1 000</i>
<i>Coût de l'action (Impression €)</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2 000</i>	<i>2000</i>	<i>2000</i>	<i>10 000</i>



La crise sanitaire a montré que les citoyens peuvent vivre sans la publicité, ils peuvent être acteur de leur consommation.

Pendant cette période, aucun prospectus n'a été déposé dans les boîtes aux lettres des citoyens, ils n'ont pas pour autant arrêté de consommer.

à les 40kg de déchets par habitant et par an, d'imprimés non sollicités (INS) n'ont pas été distribués, l'impact visuel des déchets liés à cette activité sous les boîtes aux lettres a été moindre.

Les périodes de fêtes et de grandes vacances sont des occasions idéales pour les annonceurs de revenir à la charge et d'inonder le territoire de prospectus. Pour pallier à cette situation, la

CACL met à disposition de ses habitants des autocollants Stop Pub. Un stock a été envoyé à toutes les communes de la CACL pour faciliter le retrait de ces autocollants par les habitants. Les autocollants Stop Pub est un outil qui permet à ceux qui souhaitent de refuser de recevoir les prospectus dans leur boîte aux lettres.

Toutes les administrations du territoire peuvent avoir un stock d'autocollants Stop Pub pour son personnel et les personnes qui fréquentent l'administration en question. Les institutions partenaires de la CACL en disposent déjà.

L'objectif est de limiter la quantité de prospectus déposée dans les boîtes aux lettres et de réduire la production de déchets liés à la distribution des prospectus.

A noter que 25 000 autocollants ont été distribués en 5 ans, c'est l'équivalent de 200 tonnes de déchets évitées. Le dernier stock a été gardé, les demandes reviennent petit à petit.

Perspectives pour 2022

- ✓ Assurer le suivi de la reprise des activités et de la distribution des prospectus
- ✓ S'assurer que les partenaires en disposent suffisamment
- ✓ Mener une campagne de communication sur la disponibilité des autocollants
- ✓ Commencer l'inventaire des boîtes aux lettres équipées Faire un inventaire des stocks au niveau des communes de la CACL.

Axe 7 : L'éco-consommation

L'éco-consommation est l'affaire de tous les citoyens. Elle peut commencer au moment de l'achat en choisissant des produits durables, robustes et réparables et en évitant les produits trop perfectionnés dont les pièces détachées sont difficiles à trouver.

L'éco-consommation peut être au moment de l'utilisation des produits en évitant le gaspillage, en organisant de manière optimiser les produits pour éviter des pertes inutiles.

Dans le cadre du renouvellement du dispositif « commerce engagé » la CACL apportera un appui technique au projet des acteurs, mettra en œuvre et animera un programme, réalisera des études et accompagnera les projets

Pour renforcer le dispositif, la CACL fera participer les acteurs institutionnels et administratifs du territoire aux décisions et accompagnements des acteurs engagés.

Perspectives pour 2022

- Continuer à accompagner les acteurs économiques en développant d'autres stratégies de communication
- Faire la promotion du dispositif auprès du grand public pour leur permettre d'identifier les acteurs engagés
- Organiser un événement acteurs les acteurs du réseau pour renforcer le lien d'appartenance et faire témoigner les acteurs

- Soutenir les initiatives locales qui ont un rapport avec l'activité économique engagée. Ouvrir le champ d'intervention du commerce engagé à l'échelle communale (la gestion des marchés des producteurs, ...)

Axe 8 : L'éco-manifestation

L'année 2021 a été une année pauvre en événement, il y a une vraie réflexion à mener en interne pour identifier les pistes et les solutions à apporter aux organisateurs d'événement pour que leur événement soit éco-conçu.

Perspectives pour 2022

- Apporter une touche environnementale aux manifestations organisées sur le territoire.
- Inciter les organisations de manifestation à avoir une approche moins impactant pour l'environnement.
- Créer en partenariat avec les acteurs concernés les outils nécessaires au respect de l'environnement.
- Adapter la communication en amont et en aval des manifestations pour que les citoyens soient bien informés.
- Faire la promotion et valoriser les manifestations éco-conçues

Axe 9 : L'éco-exemplarité

	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Nombre d'action mise en place</i>	2	5	5	5	8
<i>Nombre d'intervention dans les administrations</i>	2	4	7	5	5

L'éco-exemplarité est le premier levier de communication pour engager les usagers dans des actions visant à réduire la production de déchets sur le territoire.

Comment peut-on demander aux citoyens de faire des gestes dont on est incapable de faire. Albert Schweitzer disait : « l'exemplarité n'est pas une façon d'influencer les autres, c'est la seule »

Ainsi, la CACL a commencé sa transformation dès 2013 en faisant :

- Un diagnostic informatique et des propositions d'actions ont été réalisés dans le cadre d'une commande publique concernant les photocopieurs-scanners, le câblage du bâtiment, l'onduleur, les formations informatiques et l'acquisition de tablettes. Le personnel et des élus ont été formés en vue d'une montée en charge progressive du projet.

- Des tablettes ont été attribuées aux nouveaux élus pour faciliter les échanges et limiter les impressions papiers. Une convention a été signée avec la Direction des Finances Publiques et la Chambre Régionale des Comptes pour la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie de Cayenne-Amandiers pour le budget M49 de l'eau potable
- La généralisation de la démarche de dématérialisation des échanges avec la Trésorerie à l'ensemble des budgets en mai 2015 a été validée. – la mise en place d'un parapheur électronique pour viser et signer les mandats de dépenses, les titres de recettes et les bordereaux. La transmission des pièces justificatives est dématérialisée
- La dématérialisation des demandes d'achats via une décentralisation de la gestion des demandes d'achats et des bons de commande – Mise en place des visas dans le parapheur électronique pour les demandes d'achat et la certification des factures.
- Adhésion de la CACL au service Chorus Pro. Les prestataires sont invités à envoyer leurs factures sous format dématérialisé. La CACL a tenu 3 réunions d'information à leur attention afin de les accompagner dans la démarche.
- Dématérialisation des entretiens annuels d'évaluation professionnelle
- Le télétravail expérimenté et même encouragé pendant la crise sanitaire

Dans le cadre de la mutualisation, la CACL intervient dans les collectivités membres et sensibilise les agents de ces collectivités au même titre que ses agents.

Perspectives pour 2022

- Envisager la co-construction et animation d'une démarche d'exemplarité interne
- Associer les communes de la CACL à cette initiative
- Proposer que les actions de la CACL sur le terrain pour le grand public soient éco-conçues
- Sensibiliser chaque agent de la CACL à être un ambassadeur de l'environnement
- Identifier les besoins en interne pour améliorer la prévention des déchets
- Une campagne pour une utilisation optimisée des imprimantes sur un territoire engagé, les agents font toujours « bonne impression »

Axe 10 : La sensibilisation ciblée

	2017	2018	2019	2020	2021	Total
<i>Nombre d'Intervention dans les écoles</i>	46	42	92	60	318	558
<i>Nombre d'élèves sensibilisés</i>	1365	1249	430	250	4 705	7 999
<i>Nombre de projets accompagnés</i>	7	4	7	7	16	41
<i>Nombre d'établissement participant au challenge zéro déchet</i>	6	7	7	7	4	31

La CACL prépare la nouvelle génération à être une génération soucieuse de la question environnementale. Ainsi, depuis 2004, elle mobilise les moyens et met en œuvre des actions en direction de la jeunesse du territoire. Un Programme Pédagogique de sensibilisation à l'Environnement et au développement durable (PPSE) permet d'initier les jeunes aux actions de prévention des déchets et la gestion des déchets.

En effet, la CACL finance ce programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement animé par l'association SEPANGUY. Ce programme développe des outils de sensibilisation. Il s'adresse particulièrement aux établissements scolaires du territoire de la CACL. le programme propose des animations et un accompagnement des projets des établissements scolaires du territoire.

La compagnie Zoukoyanyan propose également des interventions en milieu scolaire en utilisant le théâtre comme outil pour faire passer les messages et sensibiliser les jeunes à l'environnement. Un spectacle « **Jité Sali Pa Fé Sa** » a été présenté 28 établissements en 2021, 56 représentations et environ 4 463 jeunes sensibilisés.

Ce programme au-delà des établissements scolaires vise à sensibiliser les autres acteurs du territoire en leur proposant des ateliers d'animation et des visites des équipements de la CACL. En 2021, 117 usagers ont visité les équipements de la CACL dans le but de les permettre de mieux comprendre l'utilité de ces équipements et les convaincre de l'importance de faire les bons gestes en triant ou réduisant les déchets.

La SEPANGUY assure l'organisation du challenge « Zéro déchet » qui récompense les travaux des élèves pendant l'année scolaire. L'année 2021 a été une année où l'incertitude de la crise sanitaire était encore présente. Quatre établissements scolaires ont participé au challenge, le collège CONTOUT, l'école élémentaire Jean MACE et l'école élémentaire Marie Lucette BORIS à Cayenne et l'école élémentaire Augustine DUCHANGE à Roura. Ils ont tous été récompensés pour leur réalisation par des bon d'achat.

Pour les projets et les visites, les établissements peuvent s'adresser directement à la SEPANGUY ou au service environnement de la CACL. En 2021, l'académie de la Guyane s'est intéressée au programme, un partenariat CACL-SEPANGUY-Rectorat est en construction.

Perspectives pour 2022

Programme pédagogique :

- Développer plus de partenariat autour de la sensibilisation à l'environnement
- Impliquer les acteurs du monde éducatif à nos actions pour un relai et une participation active faveur de l'environnement
- Identifier les acteurs du territoire susceptibles d'apporter leurs expériences à la promotion de la protection de l'environnement
- Encourager tous les projets pédagogiques dont on aura connaissance (visites, jardins, ...)
- Faciliter le partage d'expérience en mettant les différents travaux réalisés à disposition des établissements qui souhaitent s'impliquer dans ces genres de démarches.
- Aller vers d'autres acteurs qui ne manifestent pas forcément d'intérêt pour la question environnementale

Pour le café débat :

- Remobilisation et proposition d'ateliers sur le territoire (club service, administrations, ...)
- Développer les outils de communication qui accompagneront les interventions
- Améliorer la communication de la CACL sur ce type d'intervention proposée
- Encourager les administrations et entreprises du territoire à mettre en place des actions concrètes pour la réduction des déchets

2 - LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Depuis le transfert de la compétence collecte en mars 2008, la CACL a mis à disposition des habitants des bacs individuels sans caution pour que chaque habitant s'équipe et apprennent à gérer des déchets sans le mettre au sol.

La politique de la CACL en matière de collecte des déchets est de pouvoir réaliser le service en porte à porte.

Lorsque des anomalies ou des problématiques d'aménagement empêchent la circulation des camions de collecte sur une voie, des bacs collectifs sont installés en entrée de voie afin de permettre la collecte des ordures ménagères et des recyclables. Il peut également être demandé aux administrés de présenter leurs bacs individuels en entrée de voie les jours de collecte et de le remiser à leur domicile après cette dernière.

La quasi-intégralité des habitants du territoire de la CACL est desservie par le service de collecte des ordures ménagères, et des encombrants/ déchets verts. La grande majorité de la population résidant en zone urbaine est également desservie par le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte (pas de collecte des déchets verts sur certaines communes rurales (ou sur certains secteurs), la CACL préconise alors le compostage domestique).

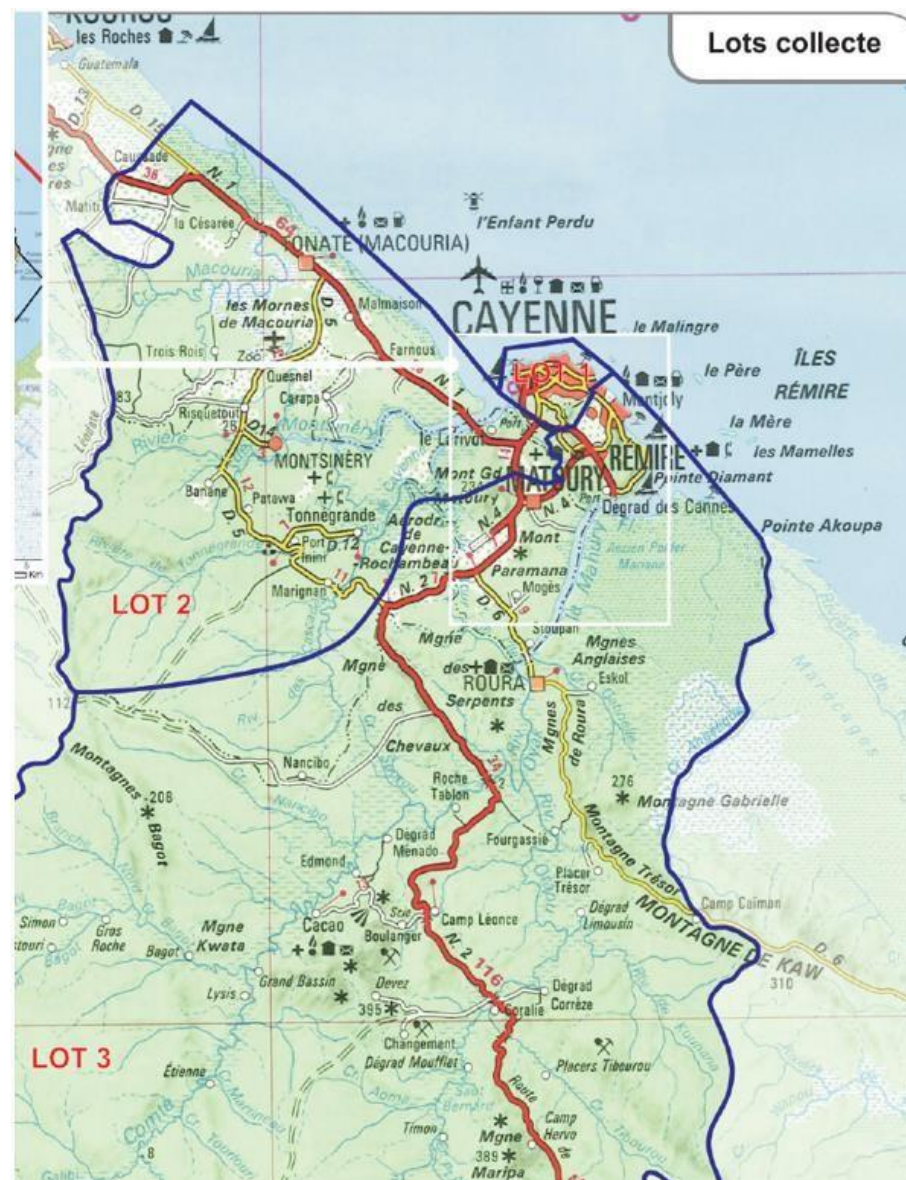
Le territoire de la CACL a été séparés géographiquement en 3 lots pour la répartition des collectes de bacs et des encombrants/déchets verts :

- Lot 1 : Cayenne (hors zones collery) et Rémire-Montjoly ouest (route de Suzini) ;
- Lot 2 : Cayenne (zones Collery), Matoury Nord, Macouria et Montsinéry-Tonnégrande ;
- Lot 3 : Matoury Sud, Rémire-Montjoly (hors route de Suzini) et Roura.

Commune	N° du lot OM/RS	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Moyens humains	Date de démarrage du marché
Cayenne	1	G2C	6 BOM (6 jours/sem)	6 équipes de 3 agents	1 ^{er} Juillet 2017
Rémire-Montjoly	3	Transports R. Prévot	2 BOM + 1 petite-benne (6 jours/sem)	3 équipes de 3 agents	1 ^{er} septembre 2015
Roura			1 BOM (4 jours/sem)	1 équipe de 3 agents	
Matoury Sud			2 BOM (3 jours/sem)	2 équipes de 3 agents	
Matoury Nord	2	GUYANET	2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents	1 ^{er} septembre 2015
Montsinéry- Tonnégrande			2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents	
Macouria					

Tableau 1 : Prestataires de collecte des bacs et moyens (décembre 2021)

Carte n°1 : Répartition géographique des lots (ordures ménagères/recyclables et encombrants/déchets verts)



2.1. Fréquence de collecte des ordures ménagères

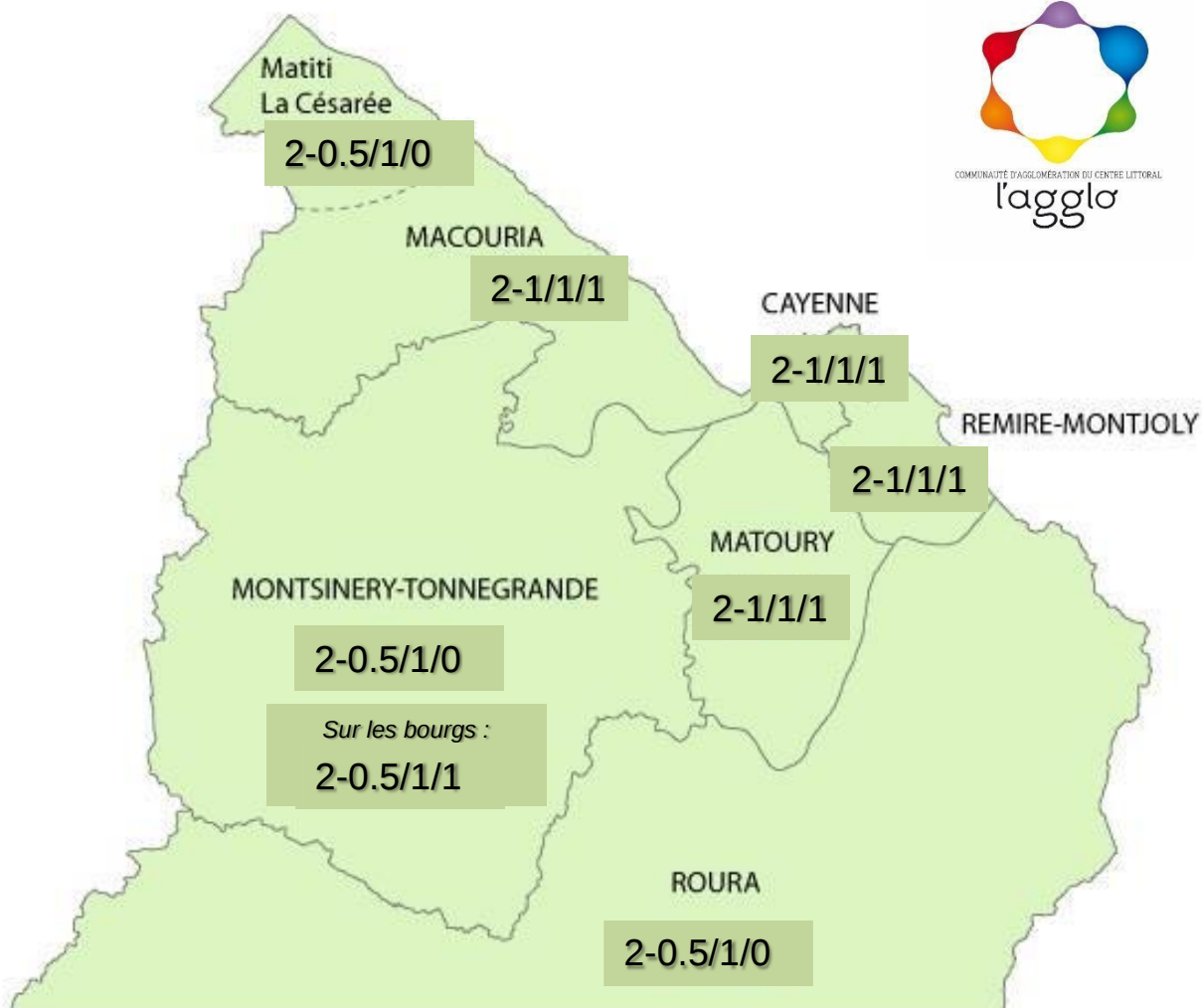
La fréquence de collecte des **ordures ménagères** a été harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CACL en C2 : collecte des bacs à couvercle vert (ou rouge pour les administrations et certaines sociétés) 2 fois par semaine.

Les fréquences de collecte des **recyclables secs**, bacs à couvercle jaune, sont les suivantes :

- C₁ : collecte 1 fois par semaine pour les communes de Cayenne, Matoury, Macouria (zones denses : soula, Maillard, bourg) et Rémire-Montjoly ;
- C_{0.5} : collecte 1 semaine sur 2 sur les communes de Macouria (RN1 et zones éloignées ex : Césarée), Roura, Montsinéry-Tonnégrande.

Toutes les collectes sont réalisées avec des bennes-compactrices (classiques, les bennes rotatives dégradant les gisements de recyclables) adaptées à la collecte des OM et équipées de lève-conteneurs. Elles ont une capacité de 16 à 26 m³. Leur état général est variable selon les prestataires malgré un nettoyage et maintenance réguliers. Au total, ce sont 14 bennes nécessaires contre les 18 bennes utilisées avant octobre 2008 sur la CACL. Ceci est fortement lié à l'optimisation des tournées de collecte.

Fréquence de collecte des ordures ménagères, encombrants et déchets verts sur le territoire de la CACL



Légende : 2-1 / 1 / 1 = OM-CS / ENC / DV

OM et CS : fréquence hebdomadaire de collecte

OM = ordures ménagères

CS = collecte sélective des recyclables secs

ENC : fréquence mensuelle
de la collecte des encombrants

DV : fréquence mensuelle
de la collecte des déchets verts

NB : Les zones rurales ne sont pas desservies en collecte de déchets verts

Carte 1 : Fréquence de la collecte des déchets ménagers (Modifiée depuis 2015)

2.2 Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

- Déchets collectés en mélange avec les OM des ménages, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers
- Collecte du verre en porte à porte 1 fois par semaine auprès des gros producteurs dans les communes urbaines
- Collecte des cartons au centre de Cayenne (cartons de mauvaise qualité : non pliés et remplis de déchets), tous les mardis, jeudis, samedis. (Cette collecte a pris fin le 1^{er} septembre 2021 suite à l'avenant de prolongation de 7 mois signé avec la société TRANSPREV)
- Accès à la déchèterie pour certaines catégories de déchets (gravats, ferrailles et pneus)
- Dans les ZI, de nombreuses entreprises font appel à des prestataires de service et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises ne font pas appel au service public de collecte.

La mise en place de la Redevance Spéciale sur les Déchets Industriels et Commerciaux Banals (RS DICB) est effective depuis le 1^{er} juillet 2010 pour les administrations dès le 1^{er} litre collecté par semaine et au-delà de 1 540 litres collectés par semaine pour les privés.

La Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet la facturation des administrations et des professionnels au juste coût du service rendu. Elle permet de contribuer au financement du service public de collecte et de traitement.

2.2.1 Contrôles des prestations et des usagers

Le suivi des prestataires de collecte et le contrôle des usagers sont les missions principales des agents contrôleurs du service Environnement – Déchets de la CACL. Ils sont au nombre de 6. Ce sont les premiers relais d'informations vers le public, la communication opérationnelle étant en outre très compliquée sur certains quartiers.

2.2.2 Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- contrôle des prestations via suivi GPS
- contrôle des prestations terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées afin d'en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations.

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...). Des problèmes techniques sont également rencontrés au cours de l'année, toutefois le matériel de réserve permet d'assurer les collectes de rattrapages des tournées non achevées.

Un des objectifs prioritaires est la communication auprès des usagers sur les raisons de non collecte (flyers distribués dans les boîtes aux lettres).

2.2.2 Contrôle des usagers

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées. Bacs non remisés au domicile, encombrants/déchets verts présentés sans respect du calendrier.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale.

Le contrôle des usagers permet de sensibiliser les usagers au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement donnant un délai (24 heures) pour remiser les déchets mal présentés. Passé ce délai, l'usager est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les services de police) et qu'elles que soient les zones du territoire, les anomalies constatées concernent essentiellement le non-respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, les jours de collectes ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparaît une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

Points forts

- Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1^{er} niveau ;
- Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula, Concorde, etc...) ;
- Des habitants qui connaissent mieux le calendrier de collecte des bacs.

Points à améliorer

- Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte) ;

- Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en point de regroupement et formation de dépôts sauvages ;
- Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retournement étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence ;
- Dégradation des voies de collecte, manque d'élitage notamment sur les voies privées ;
- Pannes, casses fréquentes en fin de marché et impactant le service public rendu.
- Peu de verbalisation d'usagers ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets.
- Nombreux dépôts sur des terrains privés non clôturés.

2.4 - Collecte sélective des emballages et ambassadeurs du tri

Septembre 2015 marquait le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale : « Eko Tri » situé sur la commune de Rémire-Montjoly (l'équipement est décrit au chapitre I.4 « Traitement »). Les tonnages issus de la collecte sélective ont légèrement augmenté en 2021 (2438.08 tonnes de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) par rapport à 2020 et restent encourageants. Un affinement de la dotation en bacs jaunes a permis de supprimer en grande partie certains bacs jaunes constamment souillés (en particulier sur l'habitat vertical et les points de regroupement) et les habitants s'habituent de plus en plus au geste de tri.

Les 5 ambassadeurs du tri ont pour missions de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune. Ils assurent aussi des animations lors des visites du centre de tri et des suivis de collecte du bac jaune.

Les ambassadeurs peuvent participer à tout type de manifestation ou événement autour de la gestion des déchets ou de l'environnement en général. Ils ont surtout une action ciblée de proximité en particulier vers les jeunes publics (interventions scolaires, participation aux visites du centre de tri) ou des habitants de la CACL au quotidien (appels téléphoniques ou flyers en cas de bac refusé à la collecte).

Ils réalisent également des contrôles des prestations collecte des recyclables en vérifiant si les circuits de collecte ont bien été réalisés et si les adhésifs « refus de collecte » ont bien été apposés sur les bacs s'ils sont souillés. Une campagne de formation des agents d'entretien des établissements scolaires a été entamée ainsi que des animations de pied d'immeuble les week-end (ciblant l'habitat vertical).

VISITES CENTRE DE TRI (voir chapitre traitement)	INTERVENTIONS SCOLAIRES	MANIFESTATIONS DIVERSES	CONTRÔLES DE COLLECTE
12	9	15	40



Photo 1: intervention des ambassadeurs dans un quartier de Matoury en présence d'ASVP.

Points forts :

- Les suivis de collecte par les ambassadeurs améliorent sensiblement le geste de tri dans certains quartiers ;
- la quantité d'emballages triés par habitant reste stable (environ 9.5kg/habitant)
- la formation de relais (agents de proximité des bailleurs, agents d'entretien dans les écoles, etc) permet une baisse des refus lors de la collecte sélective.
- Permettent des sensibilisations en porte-à-porte sur les quartiers denses.

Points à améliorer :

- Comportements inciviques (présence de verre, de DASRI (seringues par exemple), d'encombrants, d'ordures ménagères et parfois d'animaux morts dans les bacs jaunes) ;
- La fréquence de sortie des bacs encore trop aléatoire (1 fois toute les 2 semaines dans certains quartiers collectés chaque semaine), en partie due à une dotation en grands bacs permettant à terme des réductions de fréquence de collecte si nécessaire : piste d'optimisation de la fréquence de collecte sur le prochain marché ;
- La diversification des missions des ambassadeurs réduit le nombre de contrôles des prestations ou usagers réalisés dans l'année.
- Part non négligeable de refus (déchets non acceptés dans le bac jaune) – à relativiser suite à certains contrôles CACL (appels aux usagers, suivis de collecte) ;
- Déchets parfois humides surtout lors d'épisodes pluvieux (bacs ouverts) ;

- Mauvais résultats sur les grands ensembles (habitat collectif), beaucoup de bacs refusés à la collecte en raison du mauvais tri.

2.5 Collecte des encombrants et déchets verts (ENC/DV)

	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Commentaires
Cayenne	Lot 1 : Transports R. Prévot	5 camions grappin 19T	Début d'exécution le 01/09/2015
Rémire-Montjoly	Lot 3 : Matoury Espaces Verts	5camions grappins 19T	Début d'exécution le 01/09/2015
Roura			
Matoury Sud			
Matoury Nord	Lot 2 : Guyanet Environnement	2 camions grappin 26T 1 camion grappin 19T	Début d'exécution le 01/09/2015
Macouria /			
Montsinéry-T.			

Tableau 2 : Modalités de collecte des encombrants et déchets verts

Les fréquences de collecte sont d'1 fois par mois sur le territoire avec une collecte hebdomadaire uniquement pour le du centre-ville de Cayenne est hebdomadaire.

Des collectes au grappin renforcées sont mises en place en soutien des communes dans leur mission de salubrité publique au niveau de certains quartiers problématiques et zones d'habitat informel. Ces collectes ont néanmoins un coût organisationnel et financier car ces points ne font qu'augmenter sans que cela n'ait un effet à terme sur les comportements des contrevenants.

Le service environnement réalise également des collectes de déchets spécifiques non assimilables à des déchets ménagers (en particulier les déchets ferreux) qui ne peuvent pas être dépotés en ISDND, et qui doivent néanmoins être enlevés notamment au niveau des Kaz ti tri

En 2021, ces collectes représentent environ 22 000 euros en prenant en compte le coût du traitement et de la collecte.

Moyens affectés à la collecte

- Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;
- Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;

Points forts

- Véhicules de collecte adaptés ;
- Collectes périodiques mieux utilisées par les usagers ;

- Organisation de collectes renforcées sur les quartiers problématiques en soutien de la salubrité des communes
- Mise en place d'une collecte séparative des Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) lors de la collecte des encombrants.

Points à améliorer

- Travail avec les polices municipales sur les nombreux dépôts sauvages notamment de déchets professionnels et des VHU ;
- Fréquence de collecte sur le centre de Cayenne ainsi que sur les points difficiles de Matoury qui sont assimilables à du nettoyage compétence communale (ramassage de dépôts sauvages) et non à une collecte périodique d'encombrants ; Pas d'effet sur le comportement des administrés
- Difficultés dans certains quartiers dues aux câbles électriques ou Telecom trop bas ou câbles sauvages, pour une manipulation sécuritaire du grappin.
- Nombreuses ornières dans certains quartiers dues aux passages répétés du grappin, en particulier en temps de pluie
- Faible tonnage de DEEE collectés en collecte séparative, privilégier l'apport en déchetterie ; ces derniers sont souvent en très mauvais état lorsque présentés pour la collecte des encombrants.
- Répression par la police municipale sur le brûlage des déchets verts.
- Sur-sollicitation des camions entraînant des pannes/casses.

Dans certaines zones difficilement accessibles par les camions de collecte, la CACL a fait construire des installations destinées à accueillir les encombrants, les déchets verts et les bacs à ordures ménagères. Il s'agit des KAZ TI'TRI.



Photo 1 : Kaz Ti'Tri "MIMOSA" (zone ENC/DV + zone BACS)

Ces installations sont au nombre de 23 sur le territoire de la CACL. Certaines de ces Kaz Ti'Tri présentent uniquement une partie permettant le stockage des bacs, d'autres une partie encombrants et d'autres une partie déchets verts également.

Elles ont été mises en place afin d'organiser la collecte sur des sites isolés où la gestion des bacs et des déchets en général était anarchique.

A ce jour, il a été constaté que les parties dédiées aux encombrants de nombreuses Kaz Ti'tri sont chargées de déchets provenant de professionnels (ferraille, VHU...), ainsi que de déchets qui pourraient être mis dans les bacs à ordures ménagères. Ces déchets existaient néanmoins avant l'installation des Kaz Ti'Tri qui ont permis d'améliorer la situation sur ces points, sans toutefois résorber le problème lié à l'accessibilité des habitations.

La mise en place des Kaz Ti'Tri ne résout pas le problème des incivilités (non-respect du calendrier de collecte, dépôt de déchets au sol devant les bacs...) et des débordements (dépôts sauvages). Ces incivilités sont d'autant plus marquées qu'il s'agit en grande partie de sites isolés, situés sur des communes rurales ou agricoles.

Les dépotages peu scrupuleux de déchets lourds ont endommagé certains aménagements.

Suite à la demande de maires, certaines seront détruites.

2.6. Collecte du verre

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 270 bornes à verre ou point d'apport volontaire(décembre 2021)
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 301 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...)
- Collecte par apport volontaire dans une benne dédiée au verre à la déchetterie (abordé dans la partie 4 Traitement)

2.6.1. Collecte des bacs à verre

Il s'agit de bacs operculés et fermés à clé, permettant de déposer uniquement les déchets autorisés à travers l'opercule à savoir les bouteilles en verre.



Photo 2 : Bac à verre de 360 L

La collecte des bacs à verre est effectuée par le même prestataire réalisant la collecte des bacs à ordures ménagères de Cayenne. Cette collecte se déroule 1 fois par semaine, à savoir le jeudi à partir de 12h.

Réservée aux gros producteurs : restaurateurs, hôteliers, responsables de boîte de nuit et bars, ceux-ci doivent présenter leurs bacs le jour de la collecte.

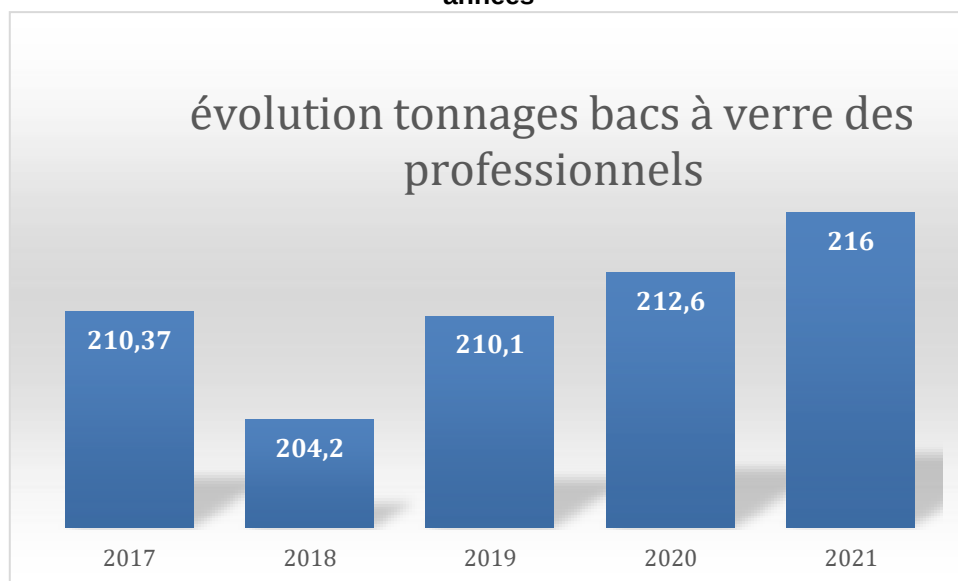
Il n'existe pas de bacs de 770 L pour ce type de collecte. Un tel volume serait impossible à récupérer en raison du poids du bac s'il était rempli. Seuls le volume intermédiaire 360L pour ce type de bacs est disponible.

La collecte du verre concerne à ce jour 3 communes du territoire : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Les consignes de tri sont en général respectées par les possesseurs de bacs à verre (dits « producteurs»). Ceux-ci ont la possibilité de récupérer plusieurs bacs en fonction de leurs besoins. Cette collecte est à ce jour gratuite pour ceux qui en bénéficient.

Le camion effectue cette collecte en quelques heures. Il peut parfois être gêné par la circulation ou les stationnements gênants. La grande partie des producteurs collectés se trouve essentiellement sur le territoire de Cayenne.

Graphique 1 : Evolution des tonnages collectés par la collecte des bacs à verre sur les 5 dernières années



Données G2C

Points forts

- La plupart des professionnels sont sensibilisés au tri et participent volontiers
- Augmentation du nombre de demandes
- Réutilisation de la ressource

Points à améliorer

- Non remisage du bac par certains restaurateurs : contenu souillé par les passants
- Manque de données transmises par les producteurs.

- Régularité des contrôles de collecte
- Fréquence très aléatoire de sortie des bacs à verre par les producteurs. Bacs abandonnés suite à la fermeture d'établissements.

2.6.2. Collecte en Borne à verre

Cette collecte a démarré en octobre 2006 avec la mise en place de 10 bornes à verre. La collecte du verre est passée de 2,7 kg/hab/an en 2008, 6,8 kg/hab/an en 2011 à 13,4 kg/hab/an en 2016 (sur une base de 130 000 habitants)..

Compte tenu des bons résultats obtenus, la collectivité a décidé d'augmenter le nombre de bornes mises en place.



Photo 3 : Borne à verre en plastique



Photo 4 : Borne à verre en métal

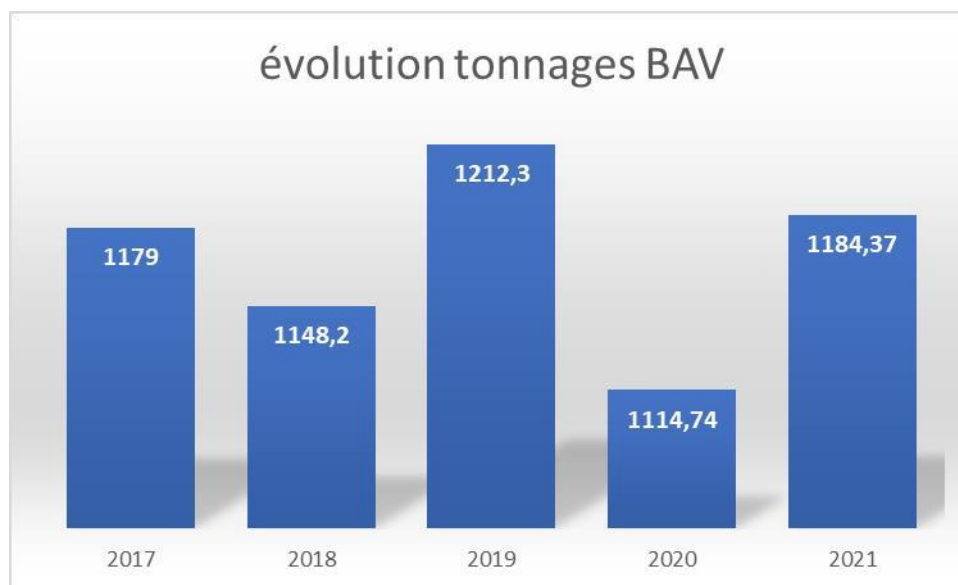
En 2021, on compte **270** points d'apport volontaire sur le territoire de la CACL. La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par marché publics. Au 1^{er} Janvier 2017, le nouveau prestataire MGT démarré le marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre. Une collecte dès 80% de remplissage est demandée au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année. Certains conteneurs ne drainent que peu de quantités, même en zone urbaine, avec des performances faibles sur l'habitat collectif social.

La collectivité à rajouté le visuel ci-dessous pour lutter contre les dépôts de déchets aux pieds des bornes à verre.

Graphique 2 : Evolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2017 à 2021

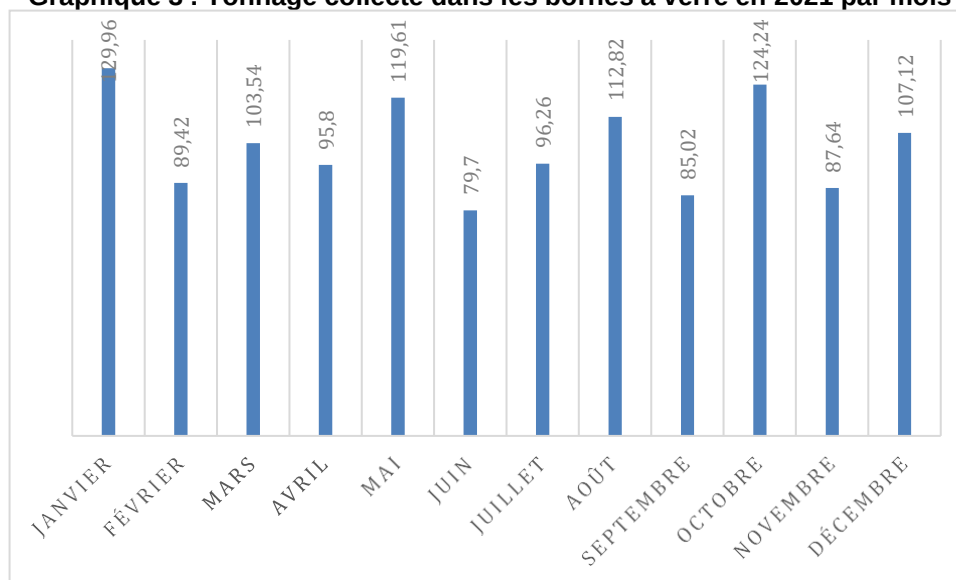


Données G2C/MGT

Comme chaque année, les périodes de carnaval et de fêtes de fin d'année ont été propice pour rappeler l'importance du tri du verre aux usagers.

Les périodes creuses sont observées en février et juillet, le mois de juillet étant la période des départs en vacances.

Graphique 3 : Tonnage collecte dans les bornes à verre en 2021 par mois



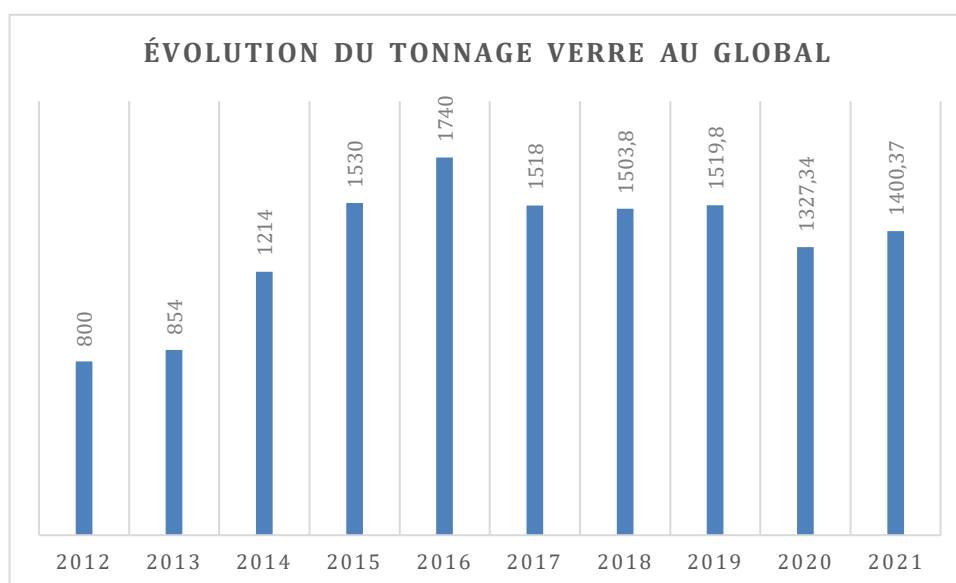
2.6.3. Collecte à la déchetterie

La collecte du verre à la déchetterie est effectuée par le biais d'une benne mise à disposition des usagers. Les éléments concernant la déchetterie seront développés dans la partie 4 traitement.

2.6.4. Bilan des 3 collectes de verre

Les données recueillies par l'entreprise EIFFAGE prend en compte les 3 types de collecte de verre : collecte des bacs à verre des commerçants, les bornes d'apport volontaire du verre et la déchetterie

Graphique 4 : Evolution du tonnage total de verre collecté de 2012 à 2021



Données EIFFAGE/PRESTATAIRES de collecte

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage	800	854	1214	1530	1740	1518	1503,8	1519,8

Nous constatons une baisse sensible du tonnage global depuis 2016 malgré l'augmentation des points de collecte. Nous sommes ainsi passés à 11,8kg/habitant de verre trié.

La collectivité a passé commande auprès de son prestataire de service, SULO Caraïbes pour de nouvelles bornes seront mise en place sur le territoire pour mieux mailler le territoire, favoriser le geste du tri du verre et ainsi augmenter les tonnages. Une campagne de communication sera également relancée en 2022.

La répartition des tonnages collectés entre les différentes collectes est présentée dans le Graphique 7 ci-dessous. On observe que les collectes de verre dans les bornes à verre constituent la source principale du gisement. Par contre, on constate que la baisse de tonnage de verre récolté s'est également répercutée sur la déchetterie où l'on observe une baisse sensible du gisement.

Graphique 5 : Répartition des tonnages de verre collectés en fonction des différentes collectes réalisées en 2021

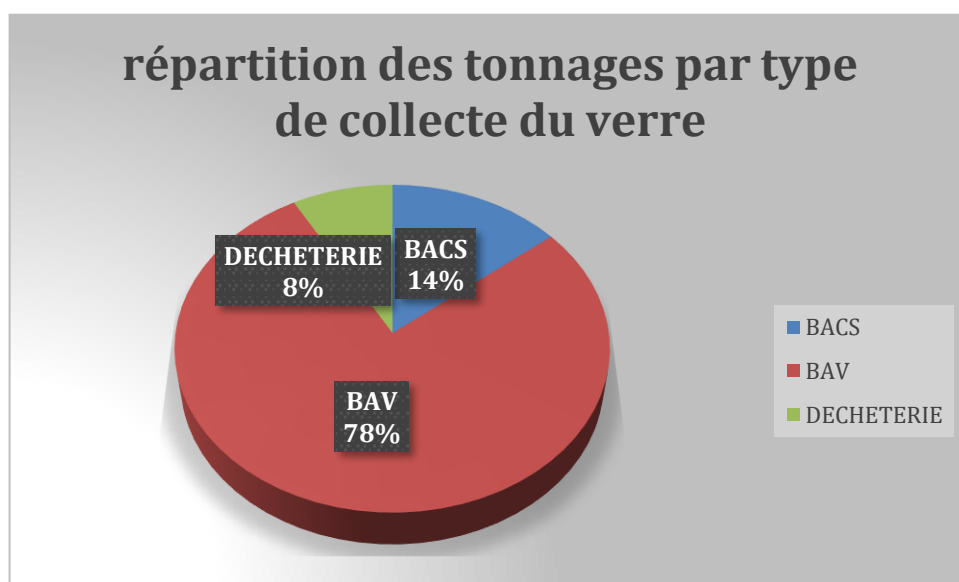


Tableau 3 : Évolution des tonnages de verre collectés

	2018	2019	2020	2021
BACS	204,3	210	212	216
BAV	1148,2	1212,21	1114,74	1184,37
DECHETERIE	151,3	97,06	120	125
TOTAL	1503,8	1519,27	1446,74	1525,37

Points forts

- Collecte en cours de développement, augmentation stable au global du dispositif de collecte (sensibilisation en cours de la population)
- Filière de valorisation locale (technique routière)

- Rémunération du prestataire bien adaptée à cette typologie de collecte (€/tonne collectée)
- Bonne desserte des principaux gros producteurs

Points à améliorer

- Retour à poursuivre sur les tonnages drainés par borne afin d'améliorer leur positionnement
- Redéploiement des bornes faiblement productives
- Densification des bornes
- Certains conteneurs d'apport volontaire sont très peu performants malgré la forte densité de population (quartiers populaires et habitat collectif)
- Renforcer la communication
- Lutter contre les dépôts sauvages au pied des bornes
- Renforcer le geste de tri dans les zones d'habitat vertical.

2.7. La collecte des huiles de vidanges, des filtres souillés et des bidons souillés

Depuis 2020, seules les déchetteries disposent de bornes pour la récupération des huiles de vidange. Les autres points de collecte ont été supprimés car leur emplacement ne permettaient pas une collecte efficace.

2.8. Déchetteries intercommunales

a) La déchetterie de Rémire-Montjoly



Photo : Entrée de la déchetterie de Rémire-Montjoly

Caractéristiques

La déchetterie à Rémire-Montjoly, ouverte depuis 2002, est située route de Degrad des Cannes, à proximité du rond-point Adéléide Tablon.

Il s'agit d'une déchetterie à quai, qui comprend huit bennes destinés à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons, du verre et de la ferraille. Le quai est couvert.

Historique

En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis :

- de disposer de 4 nouveaux conteneurs pour le stockage des déchets ménagers spéciaux (DMS), des petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers (DEEE), des objets réparables/réemployables (Recyclerie textiles, livres...),
- de sécuriser le site (garde-corps, signalétique,...).

En 2010, une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) a été installée sur le site.

Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. Cette borne a été remplacée en 2020.

En juin 2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

En 2018, afin de renforcer la sécurité du site, régulièrement visité par des chiffonniers, la clôture grillagée a été remplacée par un mur de 3 mètres de haut, surmonté de barbelés.

Déchets n'étant plus acceptés :

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

La collecte ne générant pas de dépôts à la déchetterie, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement a été supprimée en 2015.

La benne papiers/cartons ne suit pas la chaîne de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demande un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton.

Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers/cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux). Les papiers pouvant être jetés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

Exploitation

La déchetterie de Rémire-Montjoly est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021. L'exploitant sur cette période est la société Guyane Collecte Collectivités (G2C).

b) La déchetterie de Cayenne



Photo : Vue aérienne de la déchetterie de Cayenne

Caractéristiques

La déchetterie à Cayenne a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2020. Elle est située dans la ZAE-Galmot.

Il s'agit d'une déchetterie à plat, qui comprend :

- Une zone dédiée au dépôt des déchets spécifiques avec :
 - o Un container pour le dépôt des petits appareils électriques et électroniques en mélange et Gros électroménagers (DEEE)
 - o Un container pour le dépôt des objets réparables/réemployables (Recyclerie textiles, livres...)
 - o Un comptoir pour le dépôt dans divers contenants des déchets ménagers spéciaux (DMS) Ces DMS sont par la suite stockés par les agents d'exploitation dans un local DMS sécurisé, non accessible au public
 - o une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés)
 - o une borne pour la collecte des huiles de friture
- 7 casiers couverts pour le dépôt au sol du bois, des déchets verts, des gravats, des encombrants, des cartons et de la ferraille. Ces déchets sont par la suite mis en bennes par les agents d'exploitation après avoir vérifié le respect des consignes de tri.
- une borne à verre à grande ouverture pour un dépôt en grande quantité.

Exploitation

La déchetterie de Cayenne est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2024. L'exploitant actuel est la société OPTIM'OM.

c) Les caractéristiques communes aux deux déchetteries

Horaires d'ouverture

Les déchetteries de Rémire-Montjoly et de Cayenne sont ouvertes 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m³) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (d'après révision du règlement en septembre 2015) pour les dépôts de ferrailles, de gravats, d'encombrants, de cartons et de bois.

Les batteries, déchets verts, DMS et DEEE des collectivités et des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Les quantités importantes de papiers et cartons peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

Type de déchets	Batteries	Pneumatiques	Déchets verts	DMS	DEEE	Mobilier
Centre de traitement	ARDAG	Centre de traitement agréé	Plate-forme de compostage	ECODDS SCRELEC RECYLUM	ECO-SYSTEMES EOCLOGIC	ECO-MOBILIER VALDELIA

Eco-organismes

Des contrats avec les Eco-organismes sont signés dans le domaine de la récupération des :

- ECOSYSTEM : DEEE
- SCRELEC : piles
- RECYLUM : Lampes Basse Consommation et néons
- ECODDS : Déchets Ménagers Spéciaux

Une convention avec l'écoorganisme ECOMOBILIER est en cours de signature pour une phase opérationnelle prévue en 2022.

Les déchets spécifiques non pris en charge par les Eco-organismes à ce jour, font l'objet d'un marché de collecte auprès des 2 déchetteries. Il s'agit des cartouches d'encre, des batteries automobiles, des huiles alimentaires, des huiles de vidange et de leurs bidons souillés. La société SGVD est actuellement titulaire de ces 4 lots dans le cadre d'un marché du 1^{er} août 2021 au 30 septembre 2024.

Réparation/réemploi

La CACL a signé une convention avec plusieurs structures de réparation/réemploi pour la récupération en déchetterie (associations, auto-entrepreneurs,...). Ces conventions exigent que la structure soit formalisée, s'engage à récupérer régulièrement les objets qui lui sont autorisés, dispose d'un local pour la réalisation de son activité et ait une gestion optimisée des déchets produits par son activité.

Les structures en convention en 2021 sont les suivantes :

- ERS : gros électroménager
- Ranjé to bisiklet : vélos (entier ou carcasses, pièces détachées)
- La librairie la Cas'à bulles : livres

L'association les 2 oliviers qui récupérait textiles, linges, chaussures, vaisselle, maroquinerie, objets de Puériculture a résilié son contrat en 2021.

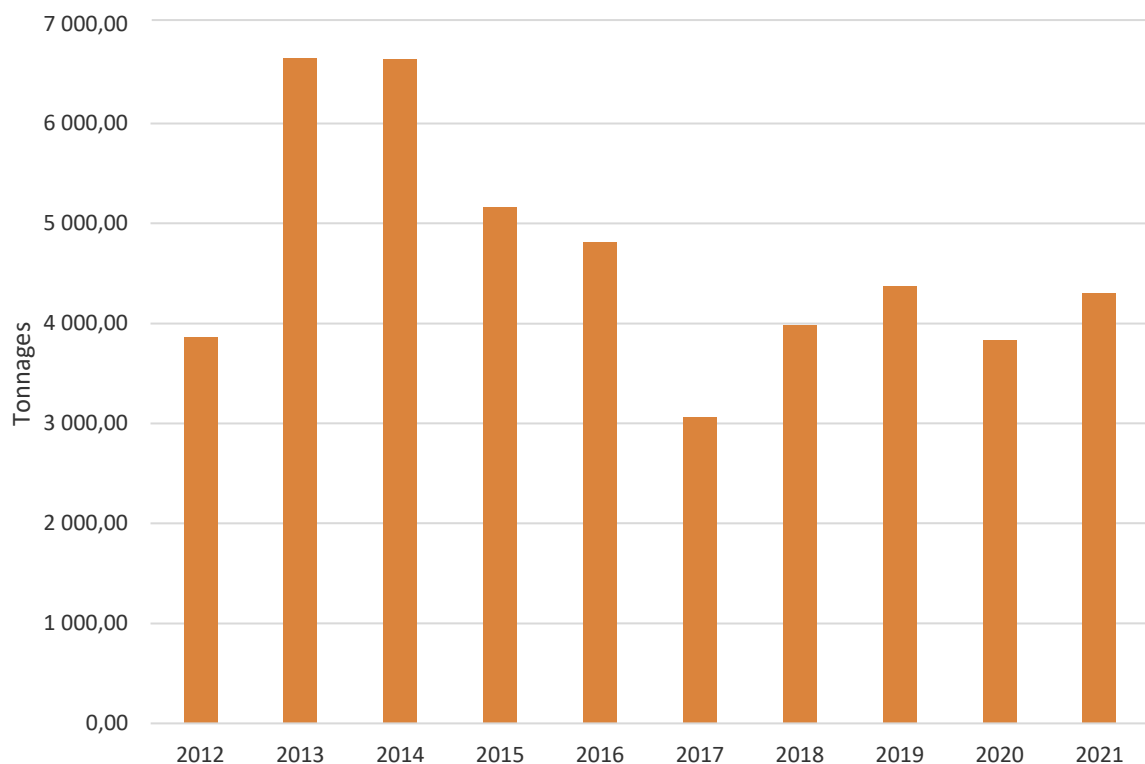
A ce jour l'association GUYACLIC qui récupère du matériel informatique, n'a pas renouvelé son contrat.

d) Les tonnages reçus

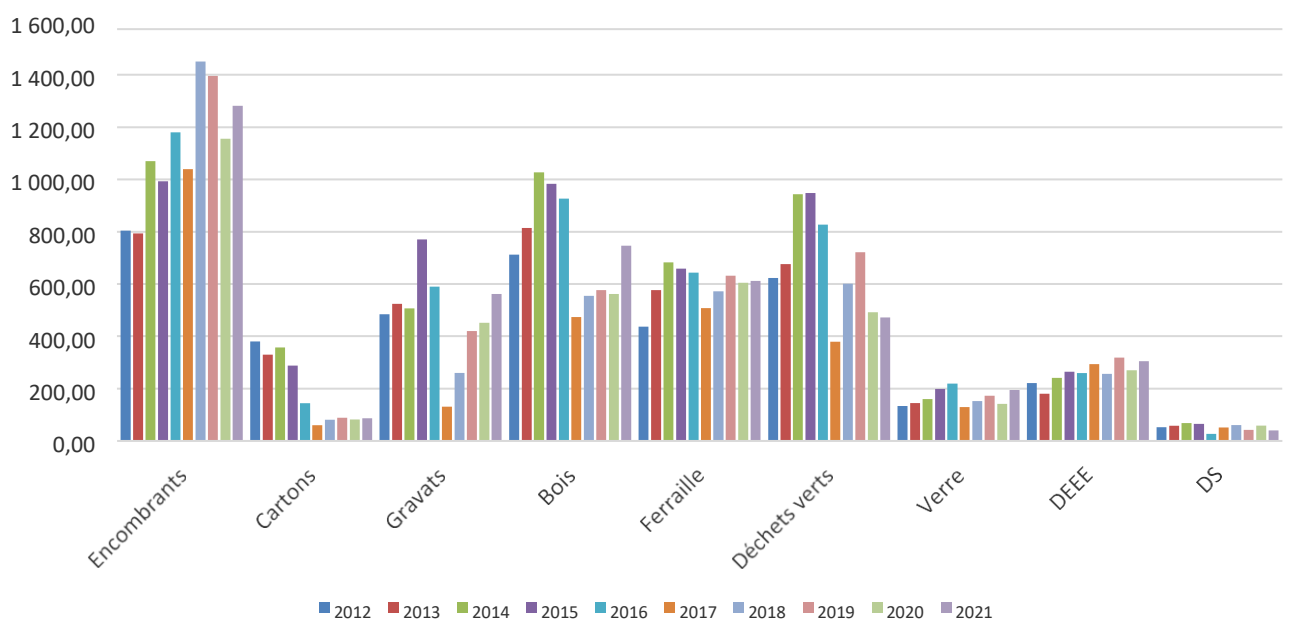
Le tableau suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de valorisation.

Tonnages 2021	Déchetterie Rémire-M	Déchetterie Cayenne	Filière
Encombrants	1 282	269	Décharge des Maringouins
Cartons	86	53	Centre de tri Recyclage depuis septembre 2015 Les papiers ne sont plus acceptés
Gravats	562	251	Décharge
Bois	746	238	Décharge des Maringouins
Ferraille	612	134	Recyclage
Déchets verts	473	97	Plate-forme compostage
Verre	194	398	Valorisation en sous-couche routière
DEEE	304	59	Recyclage
Déchets spécifiques	40	13	Traitement et valorisation ou élimination en métropole
TOTAL 2021	4 300	1 152	<i>(Hors réparation/réemploi/ressourceries)</i>

Evolution du total des apports des déchets à la déchetterie de Rémire-Montjoly de 2012 à 2021



Evolution des apports à la déchetterie de RM par typologie de déchets de 2012 à 2021



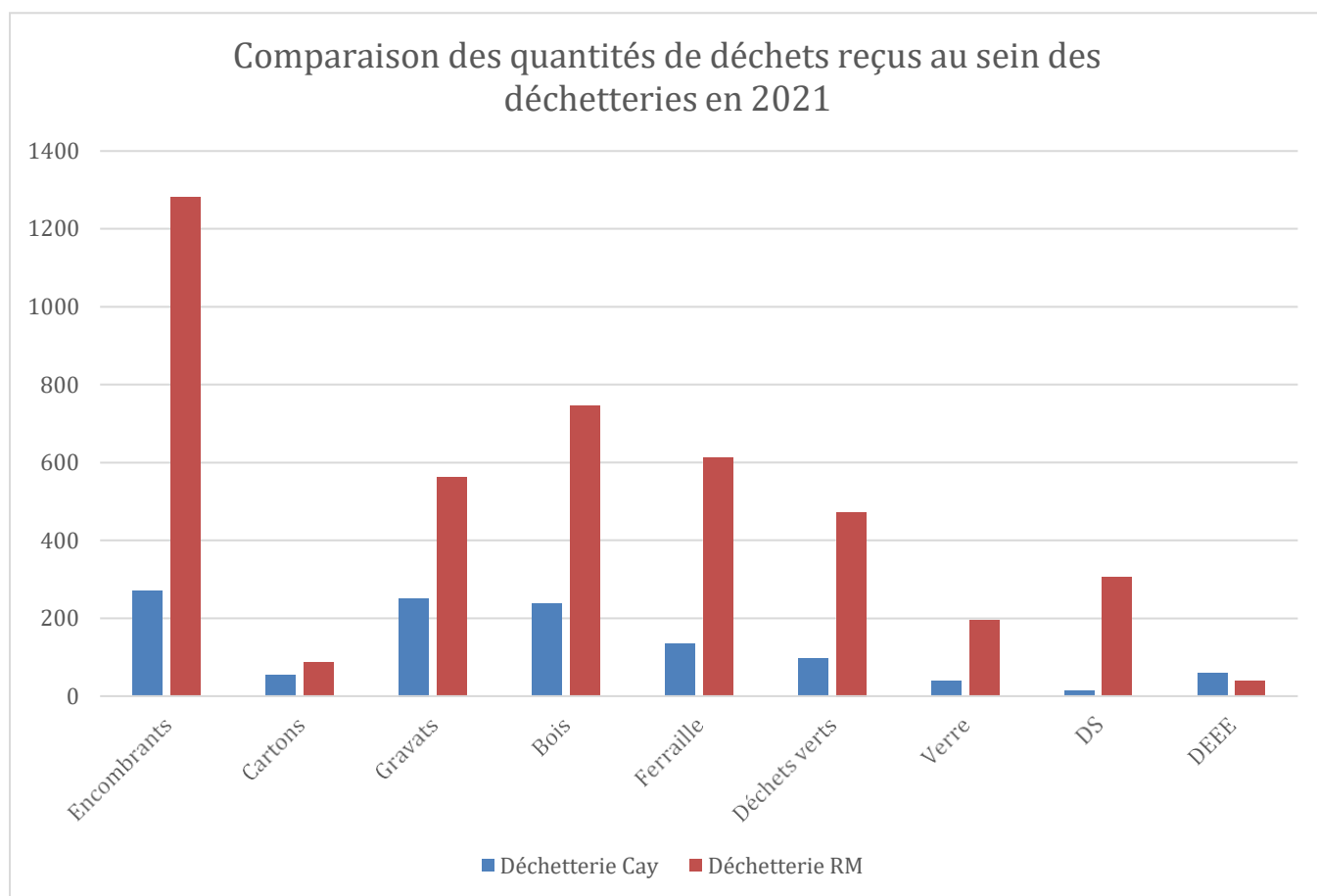
DS : Déchets Spécifiques

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Comparaison des quantités de déchets reçus à la déchetterie de Rémire-Montjoly entre 2020 et 2021

- Globalement on observe une augmentation de la majorité des déchets :
 - +37% de verre
 - +33% de bois
 - +24 % de gravats
 - +13 % de DEEE : auparavant régulièrement impacté par le chiffonnage, on observe une amélioration de ce flux depuis la construction du mur de clôture
 - +11% d'encombrants
 - +6% de cartons
- Apports stables : déchets verts et ferraille
- En diminution :
 - - 32 % de déchets spécifiques : piles, ampoules, huiles de vidange, huiles alimentaires, pots de peinture,...

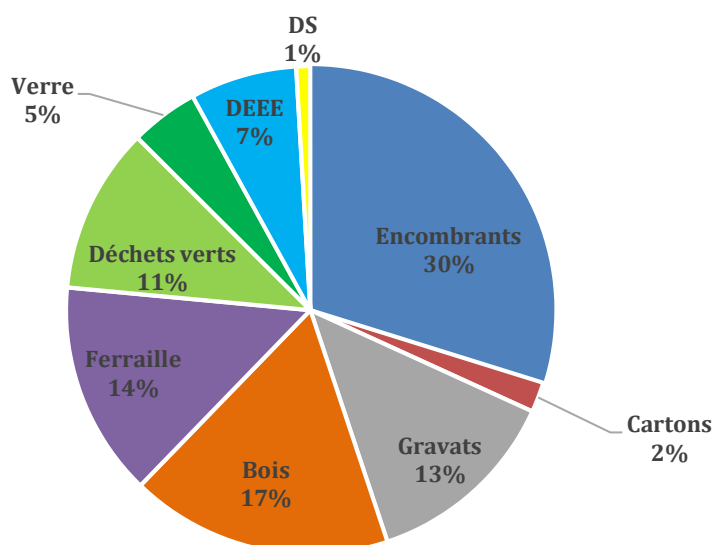
Comparaison des quantités de déchets reçus au sein des 2 déchetteries en 2021



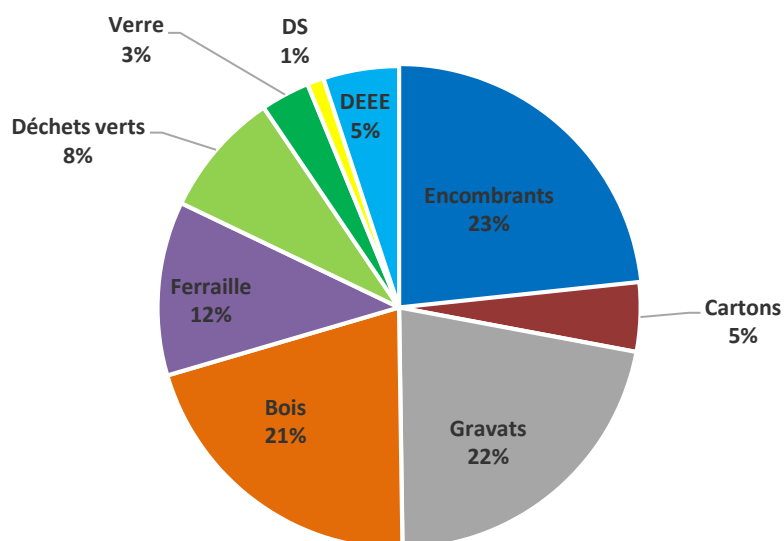
La comparaison entre les 2 installations met en évidence les objectifs à atteindre pour la déchetterie de Cayenne, qui a ouvert ses portes en octobre 2020 et la déchetterie de Rémire-Montjoly, qui existe depuis presque 20 ans.

Notamment les graphiques ci-dessous montrent une similitude sur la typologie des déchets apportés par les usagés, avec une prépondérance d'encombrants sur le site de Rémire-Montjoly.

Répartition des apports de déchets
à la déchetterie de RM en 2021



Répartition des apports de déchets
à la déchetterie de Cayenne en 2021



Taux de valorisation

Le taux de valorisation de la déchetterie de Rémire-Montjoly est de 40 % et à la déchetterie de Cayenne de 34 %.

e) Fréquentation

A ce jour on estime la fréquentation à 10 000 passages par an à la déchetterie de Cayenne (avec 90% de particuliers et 10% de professionnels) et 50 000 passages par an à la déchetterie de Rémire-Montjoly (avec 95% de particuliers et 5% de professionnels).

Une analyse plus fine sera prévue sur l'année 2022.

Points forts

- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;
- Augmentation des dépôts de déchets ;
- Amélioration de la qualité du tri ;
- Bon taux de valorisation ;
- Valorisation des textiles, chaussures et jouets ;
- Amélioration de la facturation des professionnels ;
- Travaux d'amélioration et de sécurisation du site

Points à améliorer

- Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.). Projet de création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL.
- Poursuivre l'aménagement du site : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, renforcement de la sécurité ;
- Valorisation des gravats ;
- Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie ;
- Nombreux actes de vandalisme et de vol, et activité de chiffonnage dans les bennes et les containers (pendant et en dehors des heures d'ouverture du site).

3. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

3.1 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins à Cayenne



a) Historique

Des subventions d'investissement ont été accordées à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débuter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future ISDND, un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci a été réalisée en 2 phases d'extension successives :

- la construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- la construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

La réception du casier construit en 2016 a été faite tardivement, de plus la durée de vie de ce casier ayant été plus longue que prévue, la construction du 2e casier a débuté en 2019 pour une mise en service au cours du 2^e semestre 2019 à mars 2021.

L'optimisation de la gestion de l'exploitation et du compactage des déchets enfouis a permis de prolonger la durée de vie de l'ISDND des Maringouins dans le cadre des derniers travaux d'extension avec la création des casiers 3A et 3B. Initialement prévu jusqu'en mars 2021, ces casiers ont finalement une durée de vie estimée jusqu'en mars 2022. Ainsi, l'arrêté n°R03-2019-01-15-003 du 15 janvier 2019 d'autorisation d'exploitation du site prévoit la prolongation de l'exploitation du site jusqu'au 31 mars 2022.

Compte tenu de l'absence d'alternative jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle ISDND sur le territoire de d'Agglo prévue en 2025, un avenant concessif à la DSP a été appliqué au mois de novembre 2021. Il permet une nouvelle extension avec la création d'un dernier casier 3C, afin d'assurer la continuité du service public. Ces investissements complémentaires engendrent l'augmentation du coût à la tonne entrante qui évolue de 65,57 € à 78,65 € la tonne au 1^e novembre 2021.

b) Exploitation

L'ISDND des Maringouins est actuellement exploitée dans le cadre d'une délégation de service public, du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2024. L'exploitant est GOV'ENVIRONNEMENT.

c) Analyse générale

Aujourd'hui, l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins est l'unique installation autorisée du territoire de la CACL. Le site a été en premier lieu autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999. L'ISDND des Maringouins a reçu au total en 2021 : 105 260 tonnes de déchets (+13% : 92 785T en 2020) : Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris.

❖ Dépôts issus des collectes organisés par la CACL

60 696 tonnes de déchets ont été reçues en 2021 (+13% : 53 845 en 2020), composés de :

- 39 809 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte (+10% : 36 208 tonnes en 2020)
- 16 796 tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte (+15% : 14 601 tonnes en 2020)
- 2 904 tonnes d'encombrants provenant des dépôts en déchetteries par apport volontaire (+30% : 2 237 tonnes en 2020)

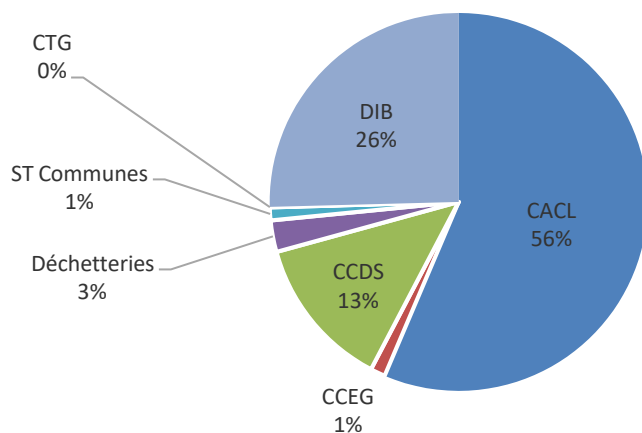
❖ Dépôts issus des autres collectivités

- 14 054 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (-1% : 14 257 T en 2020)
- 1 363 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (+20% : 1 141 T en 2020)
- 1 186 tonnes d'encombrant déposés par les services techniques des Communes de la CACL (+80% : 656 T en 2020)
- 49 tonnes d'encombrants déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (+40% : 35 T en 2020)

❖ Dépôts issus des entreprises : les Déchets Industriels Banals (DIB)

- 27 352 tonnes de DIB (+16% : 23 507 T en 2020).

Déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine en 2021

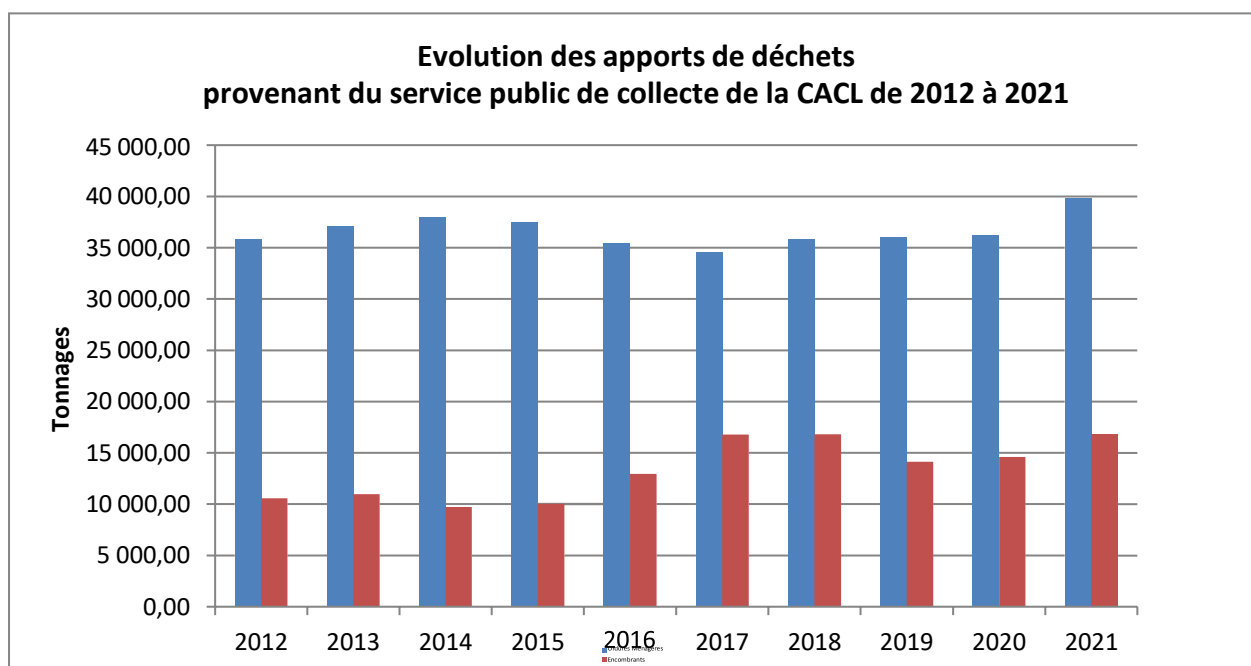


d) Les apports de déchets collectés par la CACL

Evolution des déchets collectés en porte-à-porte

Les tableaux et graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages enfouis provenant des collectes de la CACL :

<i>en tonnes</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ordures Ménagères (pap)	35 823	37 070	37 970	37 443	35 462	34 587	35 791	36 021	36 208	39 810
<i>soit en kg/hab</i>	305	315	323	284	269	262	271	243	245	269
Encombrants (pap)	10 578	10 991	9 716	10 036	12 943	14 566	14 729	14 137	14 601	16 796
<i>soit en kg/hab</i>	90	93	83	76	98	110	112	96	99	114



Ces données laissent paraître :

- une augmentation un peu plus marquée que les années précédentes des OM collectées sur le territoire de la CACL (+10% entre 2020 et 2021) et une diminution de la production d'OM par foyer comparé à 2012 (269 kg/habitants) ;
- une augmentation des encombrants collectés sur le territoire de la CACL (+15% entre 2020 et 2021) et une augmentation de la production d'encombrants par foyer comparé à 2012 (114 kg/habitants)

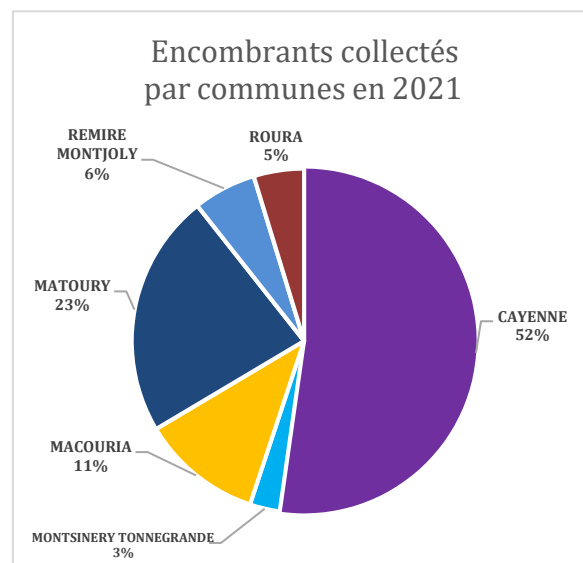
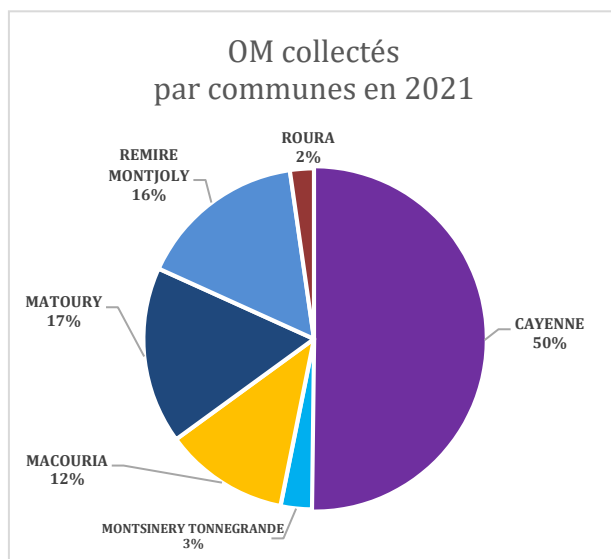
Toutefois ces données sont à considérer avec prudence, compte-tenu :

- des chiffres obtenus sur la base de données INSEE 2010, 2015 et 2019 ne tenant pas compte des populations issues des habitations illégales ou spontanées ;
- des quantités non connues d'OM se retrouvant parfois dans les encombrants dans ces zones.

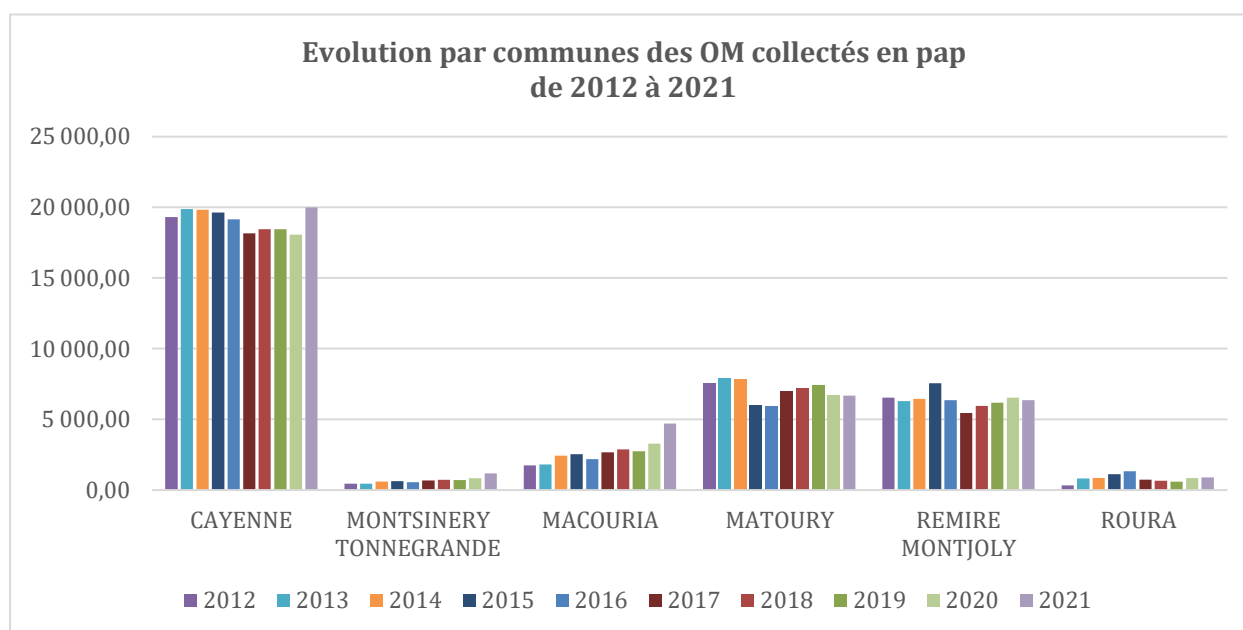
L'étude appelée « MODECOM » prévue par l'ADEME en 2022, permettant de caractériser la composition des bennes entrantes sur cette installation, devrait permettre d'évaluer le pourcentage d'OM retrouvés dans les encombrants.

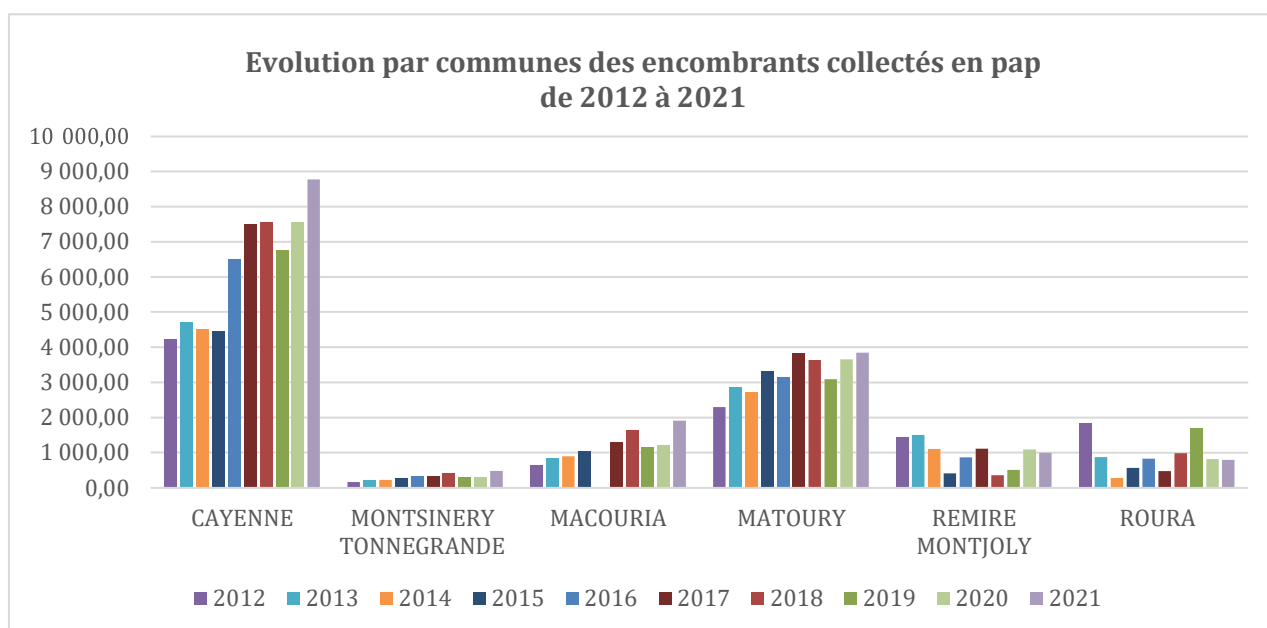
Représentativité par communes

La décomposition des collectes par commune coïncide avec la population de chaque commune.



Les graphiques ci-dessous montrent une évolution plus marquée des tonnages d'OM et encombrants collectés sur les territoires de Macouria et de Cayenne.





e) La collecte séparative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Bien que les dépôts en déchetterie sont priorités, la collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site de l'ISDND des Maringouins afin d'en permettre une valorisation et d'éviter leur enfouissement. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées en 2017 et 12 tonnes en 2018. Avec 4 tonnes de DEEE collectées en 2019 et seulement 3.5 tonnes en 2020, l'efficacité de la collecte n'est pas suffisante. Une stratégie sera adoptée afin d'améliorer ces collectes.

f) Perspectives

❖ Projet ISDND

Contexte :

L'ISDND des Maringouins arrivera à saturation en fin 2024-début 2025, selon les prévisions de stockage. Elle doit donc être remplacée par une nouvelle structure. Cette nécessité figure dans le PDEDMA de 2009 et le Schéma directeur de gestion des déchets de la CACL, approuvé en décembre 2017.

Afin de garantir un service public de traitement des déchets de qualité tout en conservant un coût d'exploitation raisonnable, la CACL s'est engagée à créer une nouvelle ISDND permettant d'accueillir les déchets de son territoire, mais aussi ceux des intercommunalités voisines, la CCEG et la CCDS dont les décharges ont été fermées par arrêté préfectoral respectivement en 2015 et en 2016.

La CACL a menée différentes études afin de déterminer un nouveau site propice à la réalisation d'une nouvelle ISDND implantée sur son territoire.

Description succincte du projet

Le site sera organisé de la façon suivante :

- Une zone d'accueil qui comprend :
 - o un pont-bascule et le portique de contrôle de la radioactivité, le poste d'accueil et de contrôle,
 - o un bâtiment d'accueil avec locaux sociaux et administratif ;
 - o un parking VL
- Une plateforme technique équipée d'une aire de distribution de Gasoil Non Routier GNR pour l'approvisionnement des engins du site, les bassins de stockage des lixiviats bruts et le bassin eaux pluviales BEP 1 ainsi que les unités de traitement des biogaz et des lixiviats.
- Les casiers de stockage de déchets non dangereux. Ces casiers seront construits conformément à la réglementation (Arrêté du 15 février 2016 relatif aux ISDND).

❖ Projet UVE

Description du projet

Pour donner suite à l'étude de l'ADEME à l'échelle régionale, la CACL a lancé en début d'année 2019 une étude en 5 phases permettant d'évaluer le potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur son territoire.

- Phase 1 : Caractérisation du gisement de déchets et identification des voies de valorisation potentielles de l'énergie thermique produite 54
- Phase 2 : Étude d'opportunité succincte sur la valorisation des différents gisements actuellement destinés à l'enfouissement.
- Phase 3 : Affinage du scénario de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL
- Phase 4 : Approfondissement du scénario le plus pertinent
- Phase 5 : Accompagnement à la mise en oeuvre et analyse des différents modes de gestion du schéma global de traitement des déchets

❖ Calendrier

Le conseil communautaire approuve au mois d'avril 2021, le projet de future ISDND à Macouria, sur le site dit B4-3.

Le conseil communautaire approuve au mois d'octobre 2021 le mode de gestion de l'ISDND sous forme de concession.

Un appel à candidature pour la Délégation de Service Public a été lancé au mois de novembre 2021, permettant la construction, la conception et l'exploitation de cette future ISDND en tranche ferme et de l'UVE en tranche optionnelle. La finalisation des contrats est prévue en fin d'année 2022.

Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental pour l'ISDND a été déposé auprès du service instructeur de la DGTM au mois de décembre 2021. L'enquête publique est prévue en fin d'année 2022 ou début 2023.

Le conseil communautaire approuve au mois de décembre 2021, le projet de future UVE à Macouria, dans la zone dite Farnous.

Après une exploitation initiale prévue à 100% de la future ISDND de 2025 à 2026, celle-ci permettra uniquement le stockage des mâchefers produits par l'UVE, dont la construction est prévue à l'horizon 2026-2028.

3.2 La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury



a) Historique

La plate-forme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui impropres à un traitement en plateforme de compostage, partaient directement à l'enfouissement à l'ISDND des Maringouins.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Les déchets verts souillés ne sont plus collectés en tant que « déchets verts », mais en tant qu'« encombrants » ce qui permet d'améliorer la qualité des déchets verts déposés en plateforme. Il en découle une augmentation des tonnages valorisables avec notamment la multiplication des tonnages collectés par 3 sur certains secteurs induisant une saturation de l'ouvrage.

Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plateforme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

b) Exploitation

La plateforme de compostage est actuellement exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2025. L'exploitant actuel est ESPACES CLAUZEL.

c) Analyse générale

Au total 12 734 tonnes de déchets verts (DV) ont été reçus en 2021 (+20% : 10 526 en 2020).

❖ Dépôts issus des collectes organisés par la CACL

9 257 tonnes de déchets ont été reçues en 2021 (+11% : 8 318 en 2020), composés de :

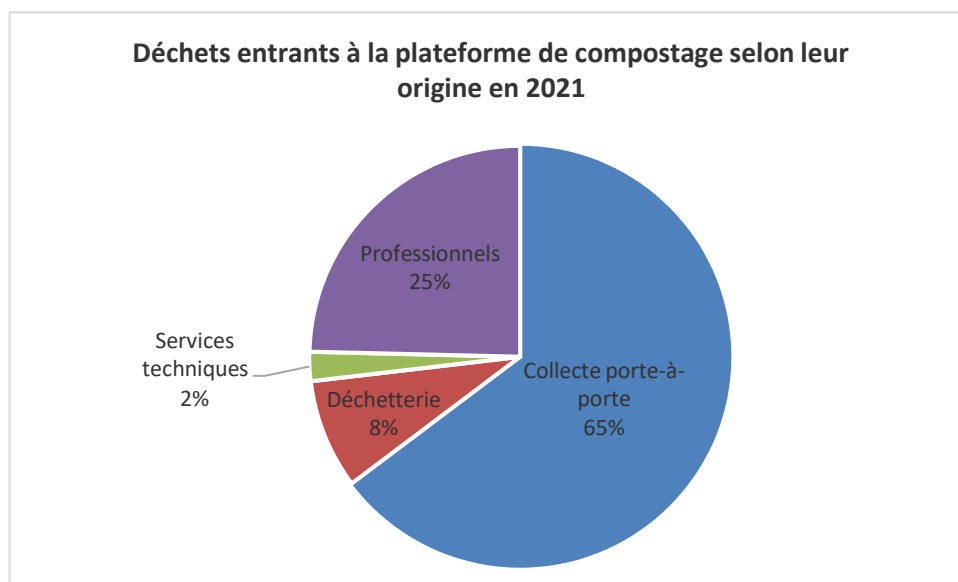
- 8 192 tonnes de DV collectés en porte-à-porte (+13% : 7 253 tonnes en 2020)
- 1 065 tonnes de DV issus des déchetteries (donnée stable : 1 065 tonnes en 2020)

❖ Dépôts issus des autres collectivités

- 283 tonnes de DV déposés par les services techniques des Communes de la CACL (+56% : 181T en 2020)

❖ Dépôts issus des entreprises :

- 3 115 tonnes de DV issus des professionnels du territoire de la CACL (+51% : 2 069 T en 2020).



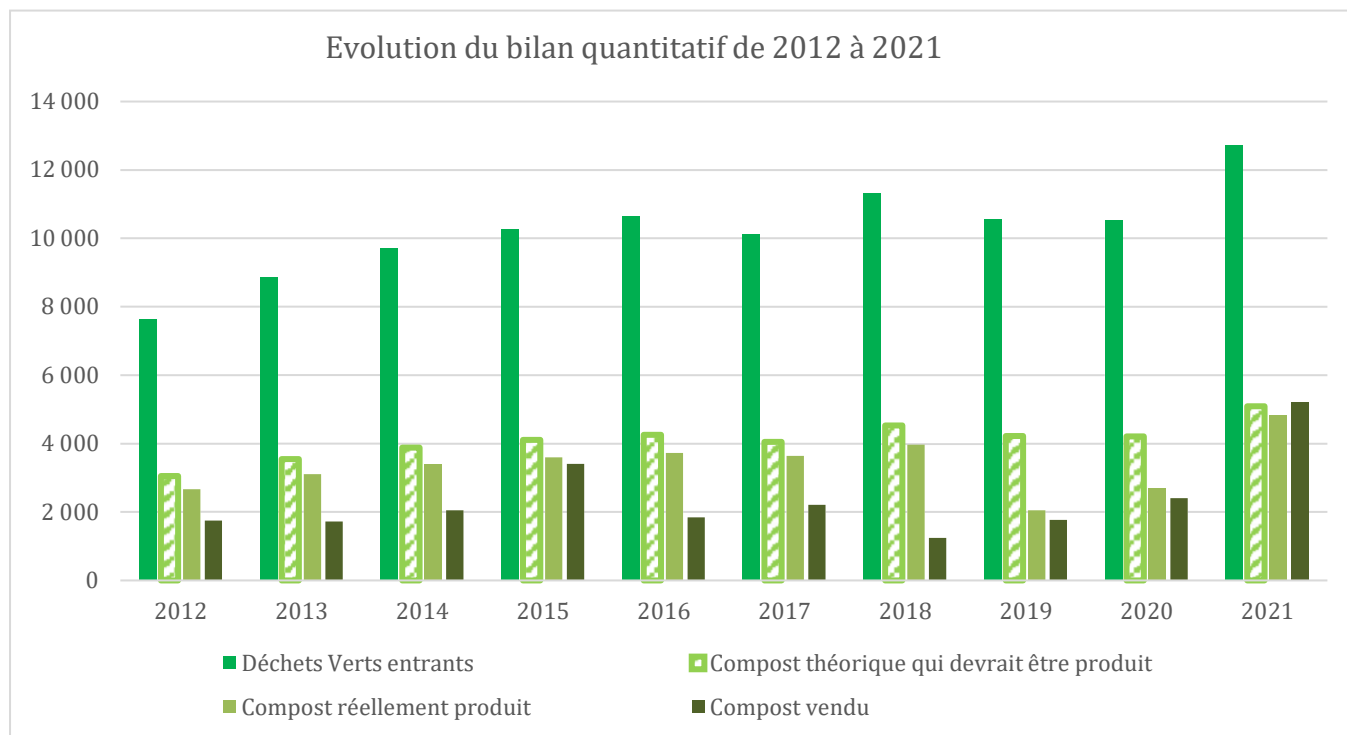
On observe une augmentation de la part des professionnels (25% en 2021 - 19% en 2020) au profit de la part déchetterie qui s'explique par une optimisation du service et un contrôle renforcé des apports en déchetterie (10% en 2021 – 8% en 2020). En effet, l'apport de déchets verts des professionnels est interdit en déchetterie compte-tenu des capacités de stockage. Ces-derniers sont orientés vers la plateforme de compostage.

a) Les apports de déchets collectés par la CACL

Le tableau et le graphique suivants présentent le bilan quantitatif de l'installation :

en tonnes	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DV entrants	7 623	8 868	9 720	10 270	10 650	10 129	11 323	10 558	10 526	12 734
soit en kg/hab	65	75	83	78	81	77	86	71	71	86

Compost produit	2 668	3 104	3 402	3 594	3 728	3 640	3 963	2 053	2 700	4 815
<i>Compost théorique qui devrait être produit</i>	3 049	3 547	3 888	4 108	4 260	4 052	4 529	4 223	4 211	5 094
Compost vendu	1 748	1 725	2 045	3 402	1 847	2 208	1 247	1 765	2 405	5 224



Bilan matière

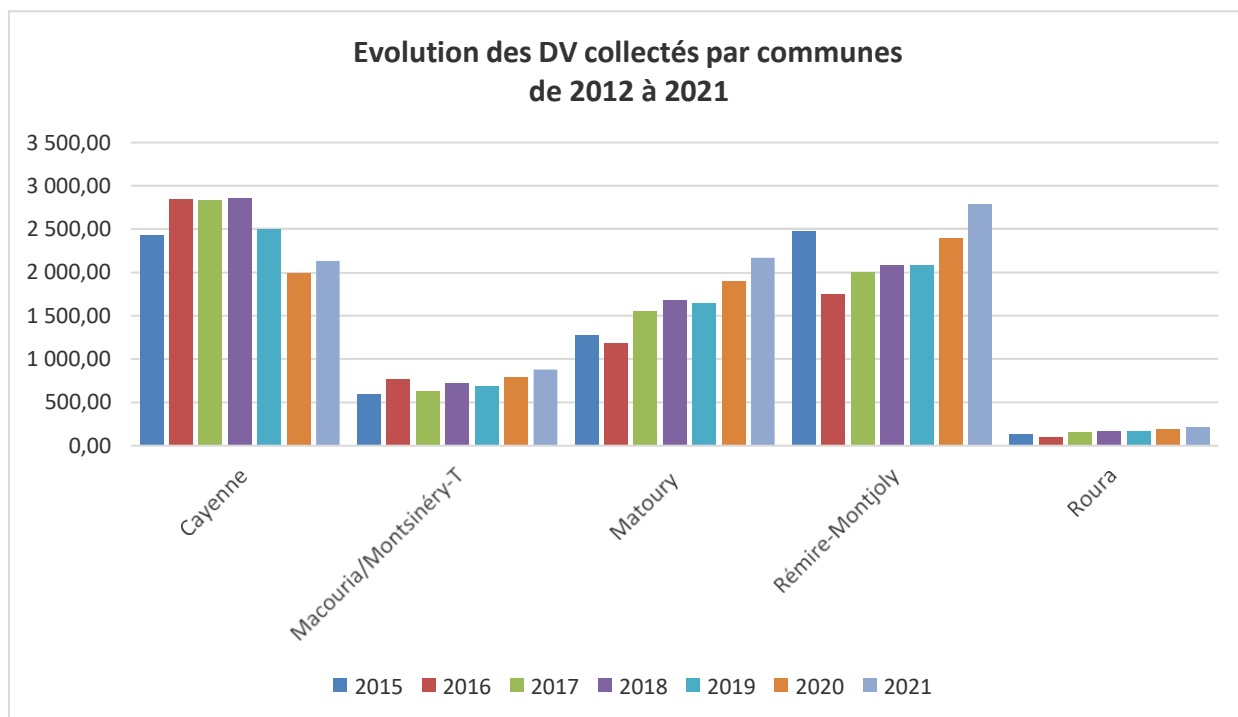
La forte augmentation de la production de compost et de sa commercialisation (+117%) est liée au renouvellement des machines à la fin de 2019 (chargeuse) et au mois de septembre 2020 (cribleur et broyeur) qui a permis la remise en route du process de compostage et son fonctionnement régulier.

Collecte en porte-à-porte

Elle représente 65 % du gisement entrant. Ce sont les déchets verts collectés auprès des habitants du territoire de la CACL (pourcentage équivalent aux années précédentes). La quantité de déchets verts collectés augmente de 13%. Le ratio par habitant n'est pas stable varie entre 70 et 90 kg/hab.

Représentativité par communes

Le graphique ci-dessous montre une augmentation plus marquée des DV collectés sur le territoire de Rémire-Montjoly.



Collecte en déchetterie

Elle représente 8 % du gisement entrant. Ce sont les déchets verts déposés par les habitants du territoire de la CACL à la déchetterie de Rémire-Montjoly (pourcentage équivalent aux années précédentes) et notamment à la déchetterie de Cayenne ouverte depuis le 1^{er} octobre 2020.

Apport des professionnels

Le dépôt des entreprises du territoire de la CACL à la plate-forme de compostage en 2021 augmente comparé à 2020. Il s'agit des entreprises d'entretien d'espaces verts du territoire de la CACL

Points forts

- Fréquentation croissante et régulière ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;
- Installation de barrières automatiques afin de maîtriser les entrées ;
- Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.

Points à améliorer

- Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;
- Entretien du site ;
- Anticiper la saturation des déchets verts entrants ;
- Réparation du pont bascule ;
- Promotion du compost à développer.

3.3 Le centre de tri « Ekotri » de Rémire-Montjoly



a) Historique

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires aux travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes démarrées au mois de septembre 2015 ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

b) Exploitation

Le centre de tri est actuellement exploité dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024. L'exploitant est GUYANE RECYCLAGE.

c) Origine des recyclables accueillis au centre de tri

Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de déchets par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de déchets par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en décharge.

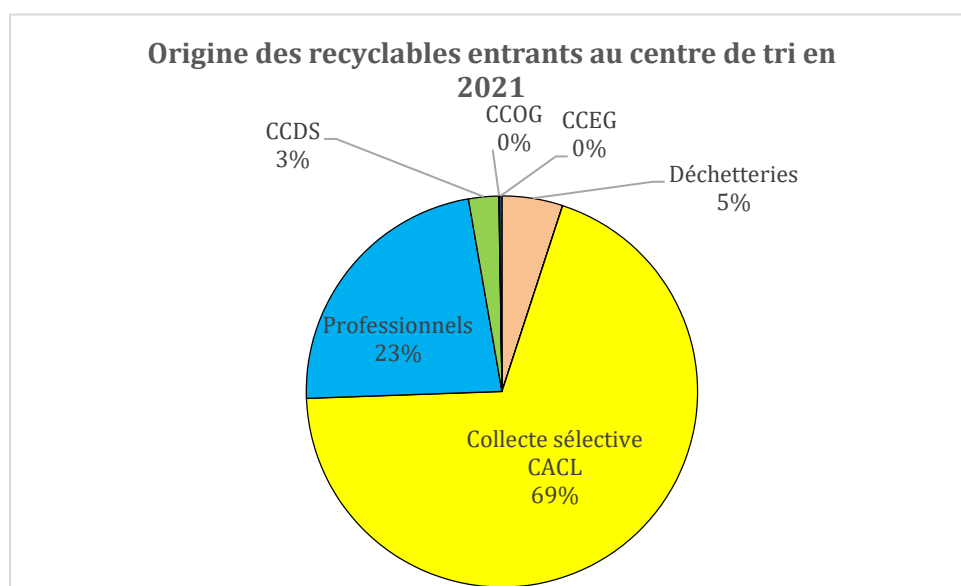
Le dépôt des déchets des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux mono-matériau.

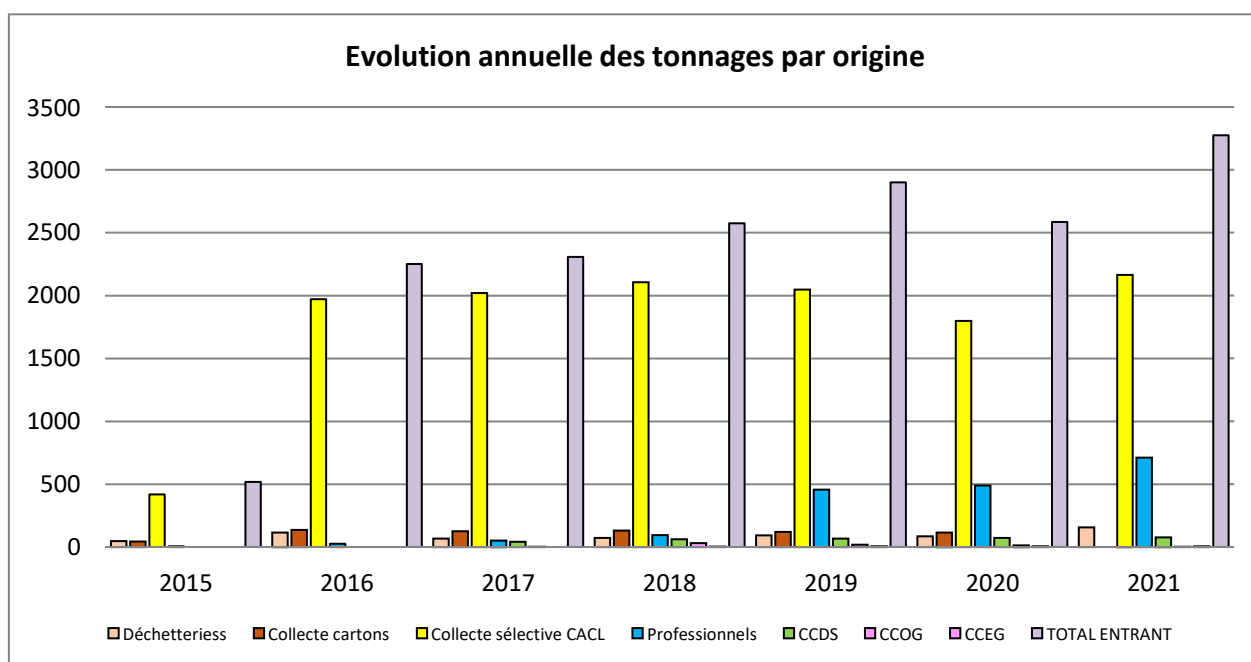
Le centre de tri a reçu en 2021, 3 276 tonnes des déchets provenant de :

- La benne de cartons des déchetteries de Rémire-Montjoly et Cayenne ;
- La collecte sélective en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL ;
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017 ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG depuis le mois de juillet 2017 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO) ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCEG depuis le mois d'avril 2018 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO).
- La collecte des cartons des commerçants du centre-ville a été supprimée en 2021.

Le tableau et graphique suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

		2015 (sept à dec)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CACL	Déchetteries	47	116	68	73	92	85	157
	Collecte cartons centre ville	45	135	125	130	121	117	0
	Collecte sélective CACL	420	1 972	2 021	2 106	2 048	1 799	2 165
	<i>soit en Kg/hab</i>		15	15	16	14	12	15
	Professionnels	7	27	52	95	456	490	712
	CCDS	0	0	41	62	68	73	78
	CCOG	0	0	1	32	18	15	1
	CCEG	0	0	0	3	6	6	7
	TOTAL ENTRANT	519	2 251	2 307	2574	2 900	2 585	3 276





Collecte sélective en porte-à-porte

Elle représente 69% du gisement entrant en 2021 ce qui est stable comparé à 2020 (70%) .

La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages a démarré sur la Commune de Cayenne au début du mois de septembre 2015. Elle a démarré progressivement au fur et à mesure des dotations en bacs jaune sur les secteurs de Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015. d'où l'augmentation des tonnages entrants. Fin novembre 2015, les secteurs de Matoury Sud et la commune de Roura ont également été intégrés à la collecte suite aux dotations.

Ces dotations par secteur ont permis une montée en charge du centre de de tri avec augmentation des tonnages jusqu'en décembre 2015.

Une baisse des tonnages a été observée à partir de janvier 2016. Probablement dû à un relâchement des habitudes et à une communication en recul. Un nouveau pic de collecte est observé à la mise en service de la collecte sélective sur les secteurs de Macouria et Montsinéry-Tonnégrande au mois de juin 2016 qui ne représente qu'une faible part du gisement.

Puis les pics sont observés en fin d'année et au cours des grandes vacances scolaires.

La baisse importante observée aux mois de mars et avril 2017 (130T) s'explique par les mouvements sociaux qui ont eu lieu sur le territoire.

Des problèmes de collecte en 2019 n'ont malheureusement pas permis la montée en charge des gisements collectés comparé à 2018 et la crise sanitaire en 2020 a impacté les rendements.

On constate en 2021 une augmentation, qui reste faible.

Le recueil des données actuel, ne permet pas une analyse par communes, mais cette statistique sera travaillée les années à venir.

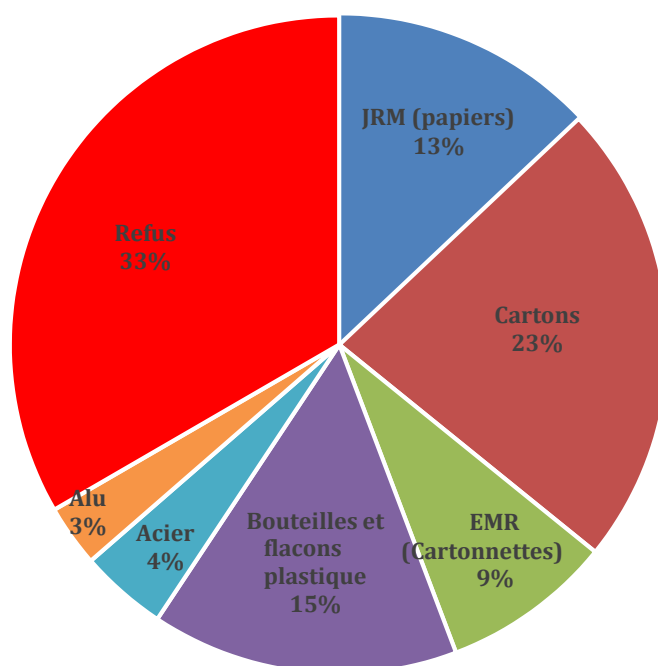
Composition des recyclables collectés sur le territoire de la CACL

Le tableau et graphique suivants montrent la composition des déchets ménagers réceptionnés au centre de tri :

		Moyenne 2017		Moyenne 2018		Moyenne 2019		Moyenne 2020		Moyenne 2021	
%		2017		2018		2019		2020		2021	
JRM		20		20		19		17		13	
Cartons		22		22		24		18		23	
EMR		7		8		6		7		8	
Bouteilles flacons en plastique	PET clair	10	6	13	8	14	9	18	9	15	7
	PET foncé		2		2		2		4		4
	PEHD		2		3		3		5		4
Acier		4		4		4		5		4	
Alu		1		2		2		3		3	
Refus		35		31		31		30		33	

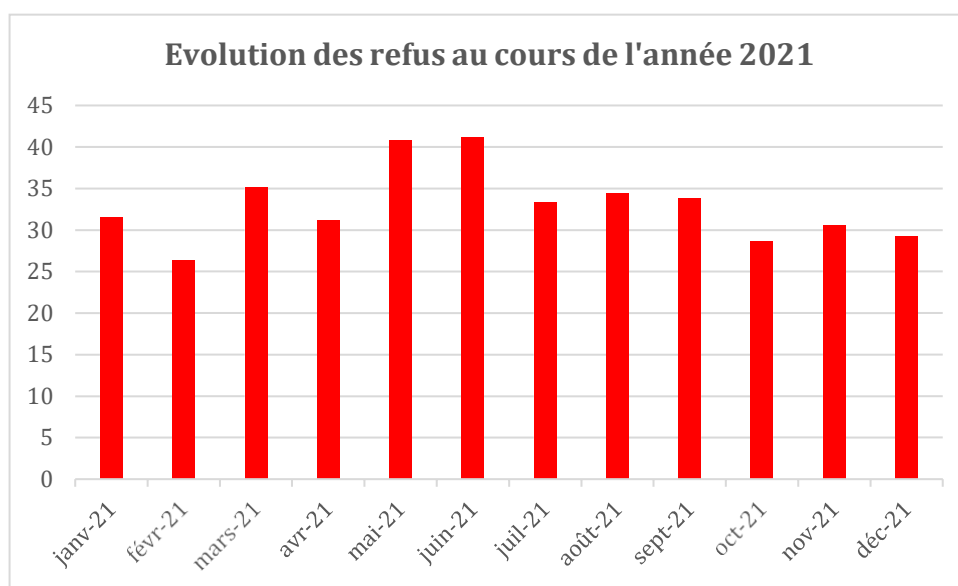
- JRM : Journaux, revues, magazines (papiers)
- Cartons : Cartons bruns
- EMR : Emballages ménagers recyclables (cartonnettes)
- PET : PolyEthylène Téréphtalate
- PEHD : PolyEthylène Haute Densité

**Composition des recyclables
provenant de la collecte sélective des ménages
sur le territoire de la CACL en 2021**



Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau. Les cartons restent le flux majoritaire, suivi des bouteilles et flacons en plastiques et des papiers (JRM).

Avec 33% d'indésirables retrouvés dans les bacs jaunes, le taux de refus reste élevé, soit deux à trois fois plus important que les refus attendus sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Ils sont constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique, films plastiques, polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères, verre, encombrants, électroménagers, textiles, couches, déchets médicaux, cadavres d'animaux, seringues...



On observe généralement une prédominance de refus en saison des pluies (fin novembre à fin février puis un pic en avril). En effet, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus. Ce constat est beaucoup moins marqué en 2021.

En effet, il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les déchets ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies auprès des déchetteries. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse semble contribuer à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

Collecte des cartons

Les déchetteries disposent chacune d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5m³ par jour). Cet apport représente 5% du gisement arrivant au centre de tri. Avec 157 tonnes reçues en 2021 (85 tonnes en 2020). Cette augmentation s'explique par la mise en service de la déchetterie de Cayenne en octobre 2020.

On observe une nette amélioration de la qualité de ce gisement avec un taux de refus inférieur à 5%. En effet, lors des dépôts en déchetterie, les cartons ne sont pas toujours vidés. Les agents de la déchetterie veillent à ce que les consignes de tri soient respectées. On retrouve : sacs poubelle, chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal, ou cartons mouillés en période de pluie.

Collecte des professionnels

Avec 23% du gisement entrant, les apports en mono-matériaux par les professionnels a presque doublé en 2021. Les réceptions comportent 12% de papiers et 88% de cartons. L'exploitant du centre de tri à la charge de développer la communication auprès des professionnels. Pour une attractivité comparée au coût de mise en enfouissement à l'ISDND des Maringouins, le tarif appliqué a été réduit par l'exploitant à 55 € la tonne (au lieu de 65 €/T contractualisé).

Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 3,8 h de tri par jour, 4 à 5 jours par semaine et un débit moyen de process de 3,1 tonnes triées par heure, ce sont 831 heures de tri effectuées en 2021 par les 11 opérateurs de tri présents sur site. Avec la dotation progressive des bacs et la montée en puissance, le nombre d'opérateurs de tri et d'heures de tri a été augmenté à 12 au mois d'octobre 2021.

Au total, sur 3 276 tonnes entrants (+27% : 2 585 en 2020), on estime **2 354 tonnes de recyclables réellement** reçues au centre de tri en 2021 (+18% : 1 999 tonnes en 2020), en y déduisant les refus, et ainsi déviés de l'enfouissement en décharge.

Parmi ces recyclables, **1 438 tonnes proviennent de la collecte des bacs jaunes du territoire de la CACL en 2021** (17% : 1 234 en 2020) soit environ 15 kg par habitant. On constate un retour du ratio par habitant observé entre 2016 et 2019 avec une baisse à 12kg/habitants en 2020, qui pouvait se traduire par une baisse du geste de tri compte-tenu des récurrentes problématiques de collecte.

Les déchets, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.



L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau pour recyclage vers l'hexagone (société European Products Recycling).

Ainsi, 2 270 tonnes de recyclables ont été expédiés pour valorisation (1 766 en 2020).

Le graphique et le tableau suivants représentent les recyclables expédiés pour valorisation:

Points forts

- Site bien aménagé ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;

Points à améliorer

- Tonnages entrants inférieurs aux attentes

- Amélioration de la qualité du gisement ;
- Communication plus accrue ;
- Visites pédagogiques ;
- Apport des déchets par les professionnels ;

4 - LES INDICATEURS FINANCIERS

4.1. BILAN DES COUTS PAR COMMUNE

Les coûts sont bien supérieurs dans les communes les plus éloignées du fait de la faible densité du territoire induisant un nombre élevé de kilomètres parcourus et un temps de collecte important.

Les coûts des contenants ont été réduits de par la passation de nouveaux marchés en 2010, renouvelés en 2015 et par le passage d'une stratégie de location de bacs à d'achat du parc. Le coût des nouvelles prestations de collecte depuis 2015 intègrent l'évolution de la population mais également la diminution du service encombrant déchets verts du lot 1 et l'augmentation du service avec la collecte sélective. Les coûts de collecte des ordures ménagères sont dans les valeurs moyennes nationales. Les coûts de collecte des encombrants sont supérieurs du fait des fréquences régulières et des tonnages importants collectés.

Les coûts de collecte des déchets verts sont dans les valeurs moyennes pour les communes urbaines (pas de référence en zone rurale car pas de collecte organisée sur ces zones).

4.2. BILAN GLOBAL DES COUTS DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des coûts de collecte et de pré-collecte est le suivant :

Prestations	2017	2018	2019	2020	2021
Coût Pré-collecte	883 921	738112	826 466,18	878 793,39	1 130 000
Coût collecte OM	3 355 791	3 622 247	3 162 162,19	3 320 372,07	3 618 430
Coût collecte ENC/DV	1 834 339	1 794 058	1 939 280	1 945 771,68	2 447 130
Coût collecte du verre (apport volontaire)	132 620	130 966	154 595,00	114 061,16	167 200
TOTAL Collecte	6 206 673 hors investissement	6 285 383 hors investissement	6 285 503,37 hors investissement	6 258 998,3 soit	7 362 760 soit
				6 210 698,3 hors investissement	7 112 000 hors investissement*

Tableau 5 : Bilan global des coûts de collecte et pré-collecte

Ces coûts représentent essentiellement les dépenses de fonctionnement hormis pour les coûts de pré-collecte qui intègrent les investissements pour les bacs en remplacement et les nouveaux bacs.

En 2015 et encore en 2016, le montant des dotations a été particulièrement élevé du fait de l'investissement exceptionnel sur la création du parc de pré-collecte « bac jaune », opération subventionnée par les partenaires techniques et financiers.

La passation des nouveaux marchés de collecte en partie en 2015 ont permis pour certains une réduction des coûts (Collecte des encombrants et des déchets verts de Cayenne) et pour d'autres une augmentation des charges notamment liées à l'augmentation du service avec le déploiement de la collecte sélective et intégrant également le rattrapage liée à l'évolution démographique impactant les nouveaux marchés. Le coût de la collecte et pré-collecte s'élève à 883 921 euros soit un coût inférieur à celui de 2016 et proche de celui de 2011 marquant la fin de l'opération d'extension du parc de pré-collecte et l'accroissement de population. Ces éléments reposent en partie sur la maîtrise des prestations hors marché et sur les économies par rapport à l'année 2009 liées à l'optimisation des marchés de collecte et de pré-collecte.

Il est à noter qu'au cours de cette même période une augmentation des recettes depuis 2009 (7 353 716 €) de près de 5 900 000 euros est enregistrée. En revanche les charges de traitement ont plus de doublé au cours de cette même période avec des perspectives croissantes invitant à développer au maximum les actions de prévention réduction des déchets.

Le bilan des coûts du traitement est le suivant :

Prestations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ISDND Maringouins	2 606 570	2 976 855	3 316 293	3 406 679	3 497 593	3 511 341	3 521 461	3 408 354
Eko Tri		411 009	1 302 475	1 321 583	1 391 147	1 391 514	1 222 973	1 256 646
Plate-forme de compostage	460 077	461 179	471 208	444 943	513 073	471 153	490 637	523 491
Déchetterie de Rémire-Montjoly	471 162	376 053	368 861	393 326	295 168	359 354	384 157	442 984
Déchetterie de Cayenne (ouverture oct 2020)							86 143	379 076
Collecte et traitement bornes à huile	9 209	8 543	11 352	9 521	7 461	5 933	0	0
Collecte des déchets spécifiques des déchettes							4 158	14 507
TOTAL Traitement	4 247 018	4 950 994	5 470 189	5 578 782	5 704 442	5 739 295	5 709 529	6 025 058

Tableau 6 : Bilan global des coûts de traitement depuis 2014

4.3. MODE DE FINANCEMENT

Les recettes sont représentées dans le tableau suivant :

Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	10 591 948 €	10 906 198 €	11 726 605 €	12 000 000 €	13 270 800,00€	13 636 780,00€	14 264 616€
Redevance spéciale DICB	1 126 285 €	1 097 320 €	1 100 000 €	1 109 760 €		1 069 961,25€	1 139 017,50€
Facturation déchetterie Rémire-M	2 457 €	31 022 €	44 007 €	41 244 €	39 392 €	34 110 €	23 106 €
Facturation déchetterie Cayenne						1 502 €	13 996 €
Facturation plate-forme compostage	31 111 €	50 954 €	58 442 €	65 264 €	67 898 €	76 402 €	151 553 €
Eco-organismes (Ecosystèmes, Eco-emballages...)	114 333 €	OCAD3E : 12 561,41 € EEB = 120 k€	OCAD3E 12 000 € CITEO 320 000 € (estimatif)	ECODDS 1 895 € OCAD3E 13 983 €	ECODDS 948 € OCAD3E 15 040 €	ECODDS 2 433 € OCAD3E 14 702 €	ECODDS 5 417 € OCAD3E 17 883 €

				CITEO 595 993 €	CITEO 613 124 €	CITEO 596 087 €	CITEO 352 387 €
TOTAL Recettes	11 866 134 €	12 204 467 €	13 270 000 €	13 226 548 €		15 431 977	

Tableau 7 : Bilan des recettes depuis 2014

5. CONCLUSION

Forces

- Un territoire structuré aux accès globalement praticables, et une vision d'avenir nette à l'appui d'un SCOT
- Plusieurs opérateurs de collecte bien équipés et correctement organisés
- Une conteneurisation généralisée, toutefois perfectible (dotations, gestion, maintenance)
- Des équipements disponibles : plate-forme de compostage, déchetterie, centre de tri
- Des filières émergentes : verre, piles, DEEE, pneus, cartons, lampes...
- Un démarrage effectif de la collecte sélective sur la majeure partie du territoire achevé en 2016 avec des résultats stables depuis 2015
- Développement de la communication prévu sur 2018/2019 (trin dépôts sauvages, verre)
- Un développement des actions de prévention sur les principaux gisements d'évitements

Opportunités

- Une nouvelle approche du territoire, pour une optimisation et une harmonisation des opérations
- Un taux d'utilisation généralement faible des moyens des opérateurs et une compétition possible entre eux
- Un type d'habitat majoritairement favorable à une évolution de la gestion des déchets : compostage individuel, dotation d'un bac supplémentaire pour le tri à la source, stockage intermédiaire des encombrants
- Une collecte sélective en développement pour certains matériaux : cartons du commerce, verre, emballages, papiers
- Des équipements en développement probable : réseau de déchèteries, ressourceries
- Des nouvelles ressources budgétaires : redevance spéciale, aides Eco-Emballages, Eco-Folio
- Des projets de déchetteries

Faiblesses

- Un comportement trop souvent incivique des administrés
- Un territoire étendu (130 km entre les extrêmes)
- Un seul opérateur de pré-collecte
- Absence de pouvoirs de police

Menaces

- Une croissance démographique explosive (doublement de la population en 15 ans ; > 250 000 habitants à l'horizon 2025)
- Une forte augmentation des zones d'habitat spontanées

- Une augmentation à prévoir sur les coûts de traitement
- Une augmentation des coûts liés aux déchets issus des filières REP insuffisamment supportés par les éco-organismes, notamment sur la filière de la collecte sélective